

Pour des parlements inclusifs :
la représentation des minorités et des
peuples autochtones au Parlement

ENTRETIENS AVEC DES PARLEMENTAIRES

La diversité au Parlement :
écouter les voix des minorités et des
peuples autochtones



Promouvoir des parlements inclusifs :
représentation des minorités et des peuples
autochtones au Parlement

ENTRETIENS AVEC DES PARLEMENTAIRES

La diversité au Parlement : écouter les voix des minorités et des peuples autochtones

Publié sous la direction d'Elizabeth Powley

Copyright © UIP et PNUD 2010

Tous droits réservés

Imprimé en France

ISBN: 978-92-9142-466-5

Les demandes d'autorisation visant à reproduire ce travail, en totalité ou en partie, sont les bienvenues. Les personnes intéressées sont priées de les adresser à l'UIP ou au PNUD. Les Parlements, Etats Membres et leurs institutions publiques peuvent reproduire cet ouvrage sans autorisation préalable, mais il leur est demandé de mentionner qu'il a été réalisé par l'UIP et le PNUD et de les en informer.

Publié par l'UIP et le PNUD

Union interparlementaire

5 chemin du Pommier
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex
Genève, Suisse

Tél. : +41 22 919 41 50

Fax : +41 22 919 41 60

Courriel : postbox@mail.ipu.org

www.ipu.org

Programme des Nations Unies pour le développement

Democratic Governance Group
Bureau for Development Policy
304 East 45th Street, 10th Floor
New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique

Tél. : +1 (212) 906-5000

Fax : +1 (212) 906-5001

www.undp.org/governance

Présentation et mise en page : Julian Knott (www.julianknott.com)

Rick Jones (rick@studioexile.com)

Responsabilités

Les avis exprimés dans le présent ouvrage sont ceux de l'auteur et ne représentent pas nécessairement la position de l'UIP ou des Nations Unies, notamment du PNUD, ou des Etats membres de l'ONU.

Table des matières

Remerciements	4
Avant-propos	5
Introduction	6
<hr/>	
Entretiens	
Gyula Bardos, <i>Slovaquie</i>	18
Ernesto Ramiro Estacio, <i>Colombie</i>	21
Juan Manuel Galán, <i>Colombie</i>	25
Tanya Gilly, <i>Iraq</i>	28
Syada Greiss, <i>Egypte</i>	31
Hone Harawira, <i>Nouvelle-Zélande</i>	35
Mazie Hirono, <i>Etats-Unis</i>	39
Hakki Keskin, <i>Allemagne</i>	43
Elizabeth León, <i>Pérou</i>	47
Margaret Mensah-Williams, <i>Namibie</i>	51
Sophia Abdi Noor, <i>Kenya</i>	53
Donald H. Oliver, <i>Canada</i>	59
María Sumire, <i>Pérou</i>	63
Tholkappian Thirumaavalavan, <i>Inde</i>	67
<hr/>	
A propos du projet	70
Crédits photos	71

Remerciements

Nous remercions tous les parlementaires qui ont bien voulu répondre à nos questions dans le cadre de ce projet :

Mahinda Yapa Abeywardana (Sri Lanka)	Tanya Gilly (Iraq)	Viktoria Mohàcsi (Hongrie)
Bintu Jalia Abwooli (Ouganda)	Syada Greiss (Egypte)	Sophia Abdi Noor (Kenya)
Netsannet Asfaw (Ethiopie)	Hone Harawira (Nouvelle-Zélande)	Donald Oliver (Canada)
Gyula Bardos (Slovaquie)	Mazie Keiko Hirono (Etats-Unis d'Amérique)	Sabina Orellana (Bolivie)
Yonathan Betkolia (Iran)	Michael Honda (Etats-Unis d'Amérique)	Ernesto Ramiro Estacio (Colombie)
Alima Boumediene-Thiery (France)	Bjarne Kallis (Finlande)	Radjkoemar Randjetsingh (Suriname)
Mary Anne Chambers (Canada)	Nikki Kaye (Nouvelle-Zélande)	W.D.J Seneviratne (Sri Lanka)
Donna Christensen (Etats-Unis d'Amérique)	Hakki Keskin (Allemagne)	Tarlochan Singh (Inde)
Glyn Ford (Royaume-Uni)	Francis Kiyonga (Ouganda)	Maria Sumire (Pérou)
Chew Mei Fun (Malaisie)	Elizabeth Leon (Pérou)	Thol. Thirumaavalavan (Inde)
Juan Manuel Galan (Colombie)	Otilia Lux di Coti (Guatemala)	Maria Isabel Urrutia (Colombie)
Chantal Gillard (Pays-Bas)	Margaret Mensah-Williams (Namibie)	

Les entretiens avec les parlementaires d'Amérique latine ont été réalisés en partenariat avec International IDEA (www.idea.int).

Les entretiens ont été réalisés par Elizabeth Powley, Beatriz Llanos et Paulina Gruszczynska entre mars et novembre 2009.

La sélection et la mise en forme avant publication des entretiens ont été assurées par Elizabeth Powley.

Avant-propos

La marginalisation des minorités et des peuples autochtones est un fait historique dans nombre de sociétés. Elle est à l'origine des niveaux de pauvreté disproportionnés relevés dans ces communautés, qui se heurtent de surcroît à des inégalités en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. Les minorités et les peuples autochtones figurent en fait parmi les groupes les plus susceptibles de ne pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1992 et 2007 respectivement, témoignent de l'engagement de la communauté internationale en faveur du respect et de la promotion des droits des minorités ethniques et des peuples autochtones. Pour exercer leur droit au développement, les minorités et les peuples autochtones peuvent notamment jouer un rôle accru dans l'élaboration des politiques et la prise de décision. Pourtant, jusqu'à une période récente, ils y sont rarement parvenus. Les minorités et les peuples autochtones sont très souvent absents des parlements et ne participent pas à l'action parlementaire en général, ce qui témoigne de la marginalisation dont ils sont victimes.

De fait, la représentation des minorités et des peuples autochtones au sein des institutions parlementaires peut favoriser l'adoption de politiques répondant aux attentes d'un large public et susceptible de réduire les conflits tout en optimisant le potentiel de développement. Un parlement démocratique se doit, entre autres, de refléter la diversité sociale de la population en matière de sexe, de langue, de religion, d'ethnie, ou dans tout autre domaine de dimension politique. Certains représentants de minorités et de peuples autochtones ont dû vaincre des obstacles considérables avant d'entrer au parlement. Leur présence au sein des institutions parlementaires est une première étape dont il a tout lieu de se féliciter, mais qui ne saurait constituer une fin en soi. La vraie question est de savoir dans



quelle mesure les parlementaires issus de minorités et de groupes autochtones peuvent défendre les intérêts des communautés qu'ils représentent et influencer sur les processus décisionnels en général.

Les entretiens présentés dans cette publication rendent compte des expériences personnelles de 14 parlementaires qui décrivent leur parcours et les difficultés auxquelles ils se sont heurtés dans l'exercice de leurs fonctions. Ils montrent que le contexte politique historique et culturel varie d'un pays à l'autre, qu'il n'existe pas de solution unique pour promouvoir des parlements plus inclusifs, et que les parlementaires issus de minorités ou de groupes autochtones ont eux-mêmes des points de vue très différents sur la question. Les entretiens expriment aussi un message d'espoir et témoignent de la capacité des systèmes de gouvernance démocratique à faire évoluer les choses.

C'est par le biais des institutions politiques que les intérêts concurrentiels des différentes composantes de la société peuvent s'exprimer, afin que soient arrêtées des mesures répondant à l'intérêt national. Les minorités et les peuples autochtones se font de plus en plus entendre et gagnent ainsi la place qui leur revient dans le processus politique, qui doit avoir pour objectif de garantir l'accès de tous les citoyens au développement dans le respect des règles démocratiques.

Anders Johnsson, *Secrétaire général*
Union interparlementaire

Geraldine Fraser-Moleketi, *Directrice*
Groupe de la gouvernance démocratique au sein du
Bureau des politiques de développement au PNUD

Introduction

La reconnaissance des droits des minorités et des peuples autochtones, et en particulier le droit à la participation, est une condition essentielle de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement durable. La pleine participation des minorités et des peuples autochtones à des mécanismes de gouvernance et de prise de décision garants de leur représentation est un principe reconnu dans les cadres juridiques et les politiques adoptés aux niveaux international et national.

S'agissant du cadre normatif international, la Convention n°169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux est l'instrument juridique qui fait le plus autorité dans les domaines de la gouvernance et de la prise des décisions concernant les peuples autochtones, et contient des dispositions spécifiques relatives au respect de leurs droits en matière de consultation et de représentation. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples est le plus récent des instruments juridiques internationaux traitant de cette question, et reconnaît le droit des

peuples autochtones à « l'autodétermination ». S'agissant des droits des minorités, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques est un instrument de première importance.

Au plan national, certains Etats ont adopté des mesures visant expressément à favoriser la représentation des minorités ou des peuples autochtones au Parlement¹. Divers mécanismes ont été prévus à cette fin, parmi lesquels l'organisation d'élections

« J'aime rappeler que j'ai été arrêté plus de 30 fois au cours de ma vie, et toujours pour des motifs politiques en rapport avec la défense des droits fonciers des Maoris, la lutte contre le racisme et le respect des droits des Maoris en général. »

Hone Harawira
Chambre des Représentants
(Nouvelle-Zélande)



Introduction

spéciales, les nominations, les sièges réservés et, dans une moindre mesure, les quotas. Il existe aussi d'autres moyens de garantir la participation ou de faire entendre la « voix » des minorités et des peuples autochtones dans le processus législatif, comme la création de commissions et de groupes parlementaires chargés des questions relatives aux minorités. Dans certains pays, la question du recours éventuel à de telles mesures de discrimination positive et des moyens d'en assurer la mise en œuvre fait actuellement l'objet d'un intense débat.

La reconnaissance de tous les citoyens et leur participation aux affaires publiques sont des droits démocratiques. La promotion du dialogue interculturel et la défense des intérêts de l'ensemble de la population par le biais du processus législatif contribuent à prévenir les conflits violents. C'est précisément pour favoriser le dialogue et promouvoir des parlements inclusifs que l'Union interparlementaire (UIP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en partenariat avec International IDEA dans la région Amérique latine, ont recueilli les témoignages de parlementaires issus de minorités et de communautés autochtones et de parlementaires membres de groupes non minoritaires qui s'intéressent à la question des droits des minorités et des peuples autochtones. La publication regroupe des extraits de 14 de ces entretiens. Les témoignages sont livrés à la première personne et sont la transcription littérale des propos tenus par les parlementaires interrogés.

Les témoignages présentés dans ce volume sont très divers; ils ont été recueillis auprès de représentants de minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques (telles qu'elles sont définies par les Nations Unies) et de peuples autochtones. Parmi les 14 parlementaires concernés, figurent des femmes et des hommes d'Afrique, du monde arabe, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord. Certains sont parlementaires depuis plus de 20 ans, d'autres viennent de faire leur entrée au Parlement et effectuent leur tout premier mandat. De plus, les pays et parlements considérés présentent des diffé-

Les témoignages présentés sont révélateurs de la grande diversité des parcours qui peuvent mener au Parlement.



rences notables, tant en ce qui concerne leurs traditions démocratiques et leur niveau de développement que le nombre et la nature des groupes minoritaires.

Compte tenu de la grande diversité des témoignages qui y sont rapportés, cette publication n'a pas pour objectif de tirer de conclusions définitives sur les pratiques les plus probantes ou de proposer des recommandations de portée universelle visant à promouvoir l'intégration des minorités des peuples autochtones dans tous les parlements du monde. Il s'agit plutôt de mettre en exergue les témoignages et les stratégies des 14 parlementaires interrogés, afin de mieux cerner les obstacles que les représentants des minorités et des peuples autochtones sont susceptibles de rencontrer et les stratégies de nature à favoriser la représentation parlementaire des minorités et des peuples autochtones. Les témoignages rendent compte de l'expérience des parlementaires interrogés dans divers domaines – entrée en politique, accès au parlement, relations avec les minorités et communautés autochtones représentés, action en faveur de la promotion des droits des minorités et des peuples autochtones. Ce faisant, la publication prend fait et cause pour la création de parlements inclusifs et préconise un certain nombre de stratégies qui ont déjà fait la preuve de leur utilité dans ce domaine.

Entrée en politique

Les parlementaires interrogés ont tous des parcours très différents. Certains sont nés dans des familles de politiciens, d'autres militaient pour la défense des



Introduction



Intégration à des partis généralistes ou représentation distincte des minorités : le débat est évoqué de manière récurrente dans plusieurs des entretiens.

- droits des minorités et des peuples autochtones avant de s'engager dans la vie politique, d'autres encore travaillaient, dans le secteur éducatif, juridique ou commercial, par exemple.

Toutefois, tous les parlementaires issus de minorités ou de communautés autochtones ont déclaré que leur appartenance à un groupe traditionnellement marginalisé a influé de manière déterminante sur leur décision de s'engager en politique. Mme Mazie Hirono, membre du Congrès des États-Unis d'Amérique, explique à ce propos que c'est le fait d'être issue de l'immigration qui l'a amenée à vouloir rendre à son pays [les États-Unis] tout ce qu'il lui avait donné. Hone Harawira, parlementaire néo-zélandaise, précise quant à lui que son identité maorie et ses années de militantisme en faveur des droits des maoris sont la principale raison l'ayant poussé à entrer en politique. Certains parlementaires ont été élus au suffrage direct par les communautés ou les mouvements de défense des droits des peuples autochtones dont ils sont issus, à l'exemple d'Ernesto Ramiro Estacio (Colombie).

Dans certains cas, les parlementaires interrogés s'identifient à plus d'un groupe minoritaire. Tanya Gilly, membre du Parlement iraquien, incarne parfaitement ce sentiment d'identités plurielles et parfois antagonistes. Cette parlementaire kurde, élue sous l'étiquette d'une formation politique laïque, se considère comme faisant partie d'une minorité en raison à la fois de son sexe, de sa religion et de son appartenance à un groupe national/ethnique. « Je me définis davantage au regard de mes origines ethniques que de ma religion, et je me considère

donc comme une iraquienne kurde », a-t-elle déclaré au cours des entretiens, avant d'ajouter : « Je suis devenue parlementaire pour deux raisons : d'abord parce que je suis une femme, et ensuite parce que je suis kurde ». Cet exemple, qui n'a rien d'isolé, est riche d'enseignements de par sa complexité.

Plusieurs des parlementaires interrogés semblent s'étonner eux-mêmes d'être passés du militantisme à une carrière politique, et déclarent avoir été « enrôlés » par des membres de leurs minorités ou de leurs communautés autochtones qui cherchaient des représentants. C'est le cas de María Sumire (Pérou), qui explique à ce propos : « Très franchement, je n'aurais jamais imaginé mettre un jour les pieds au Congrès, et encore moins en devenir membre. Je n'avais aucune ambition politique... J'appartiens au peuple Quechua, et c'est lui qui m'a demandé de devenir son porte-parole, puisqu'il n'avait alors aucun représentant au Parlement ».

Accès au Parlement

Les témoignages présentés dans cette publication sont révélateurs de la grande diversité des parcours qui peuvent mener au parlement. Parmi les parlementaires interrogés, plusieurs ont été élus au suffrage direct, d'autres au scrutin de liste, d'autres encore ont été nommés. Les parlements dont ils sont membres sont régis par des systèmes électoraux très divers : majoritaire, proportionnel, mixte.

Certains appartiennent à des formations politiques généralistes ou traditionnelles, d'autres à des partis identitaires², créés dans le seul but de représenter les intérêts de groupes minoritaires ou autochtones (à l'exemple du Parti maori en Nouvelle-Zélande, des Panthères dalits en Inde ou de la Liste de l'Alliance du Kurdistan en Iraq).

Intégration à des partis généralistes ou représentation distincte des minorités : le débat est évoqué de manière récurrente dans plusieurs des entretiens. Certains des parlementaires interrogés affirment

Introduction

que le seul moyen pour les minorités d'accéder au pouvoir est d'accroître leur influence au sein des partis traditionnels. D'autres rejettent cette analyse, estimant que les positions des minorités et des peuples autochtones ne seront jamais suffisamment prises en compte dans les programmes des partis politiques ou les priorités législatives des grands partis traditionnels. Selon eux, les minorités qui ne créent pas leurs propres formations politiques courront toujours le risque d'être cooptées par des partis plus importants. De même, certains des parlementaires interrogés plaident pour la mise en place d'un système de sièges réservés ou de quotas, alors que d'autres y sont opposés. Les tensions qui résultent de ces désaccords transparaissent clairement au travers de plusieurs des entretiens.

Une fois au Parlement, les représentants des minorités des peuples autochtones se heurtent souvent à certaines réticences et à une culture parlementaire qui ne leur est pas familière. Nombre des parlementaires interrogés ont indiqué que, si leurs collègues se sont montrés, à titre individuel, à la fois accueillants et encourageants, l'institution parlementaire dans

son ensemble leur a semblé étrangère et parfois hostile, et leur a inspiré un sentiment d'isolement. Outre l'apprentissage des règles formelles de fonctionnement des assemblées législatives, les nouveaux parlementaires ont dû aussi apprendre les « règles non écrites » qui régissent les échanges et l'accès au pouvoir au sein des institutions parlementaires. Si ce constat n'a rien d'universel, certains parlementaires issus de minorités ou de communautés autochtones ont néanmoins le sentiment que la culture parlementaire ne fait qu'accentuer leur marginalisation. Ernesto Ramiro Estacio (Colombie) souligne à ce propos : « Il y a, selon moi, des différences [entre les communautés autochtones et non minoritaires]; dans les autres partis, nombres de décisions sont prises pendant le déjeuner ou la pause-café par les chefs ou les cadres des partis. Nous devons pour notre part trouver des solutions consensuelles avec les communautés, car c'est à elles qu'il appartient de nous dire ce que nous sommes censés faire. Les communautés autochtones sont plus étroitement associées à la prise de décision. Les autres partis ont une approche plus élitiste et pratiquent davantage la politique du « passage en force ».



Introduction

« Mon expérience personnelle est la principale raison de mon entrée dans la fonction publique. . . Je suis absolument persuadée que chaque individu a le pouvoir de faire bouger les choses. . . quelle que soit sa profession ou sa position sociale. J'ai simplement choisi de m'engager dans la vie publique. »

Mazie Hirono
Chambre des Représentants
(Etats-Unis d'Amérique)



→ Relations avec les minorités et les communautés autochtones

Tous les parlementaires issus de minorités et de peuples autochtones qui ont été interrogés dans le cadre de ce projet sont profondément convaincus qu'il est de leur devoir de représenter leurs communautés. Certains entre eux ont été envoyés au Parlement précisément pour y représenter leur groupe, que ce soit en qualité de membre d'un parti identitaire ou par le biais d'un siège réservé. Ceux qui ont obtenu leur siège par le jeu normal des élections ou qui sont membres de partis généralistes doivent trouver le juste compromis entre les responsabilités qu'ils estiment avoir envers leur communauté et l'ensemble de la population. Hakki Keskin, membre d'origine turque du Bundestag allemand, déclare à ce sujet : « en tant que migrant originaire de Turquie, je porte effectivement une attention particulière aux intérêts des membres de ma communauté, qui attendent de moi que je défende avant tout les

intérêts de la population turque minoritaire. Mais je suis aussi député allemand, et je me dois à ce titre de représenter tous les citoyens de la République fédérale d'Allemagne ».

Le sentiment de solidarité qui unit généralement les parlementaires représentant les différentes minorités et communautés autochtones est un des thèmes fréquemment évoqués dans les entretiens. La plupart des parlementaires interrogés estiment de leur devoir de faire entendre au Parlement la voix des groupes marginalisés. De fait, d'autres groupes minoritaires cherchent souvent à s'en faire des alliés ou leur demandent d'appuyer leur cause. Tanya Gilly (Iraq) déclare cet égard : « Je me plais à penser que suis avant tout la porte-parole des opprimés. Pendant un temps, les chrétiens de Bagdad ont été menacés et déportés. . . . Je suis intervenue sur cette question, et on a cru que j'étais chrétienne, puisque je m'appelle Tanya. Il m'a donc fallu un certain temps pour expliquer à mes collègues que je ne suis pas chrétienne, mais que les chrétiens sont une communauté oppri-

Introduction

mée et qu'en tant que parlementaires, nous sommes censés représenter l'ensemble des citoyens, et nous nous devons de protéger les droits de tous les Iraquiens... Je ne me suis jamais contentée de parler des questions concernant les Kurdes ou les femmes ».

Il est apparu, lors des entretiens, que les parlementaires représentant les communautés autochtones attachaient à la question de la nature des relations avec leurs électeurs une importance beaucoup plus grande que les parlementaires issus de minorités. Se référant à des formes traditionnelles d'autogestion courantes chez les peuples autochtones, ces parlementaires ont souligné que le caractère concerté et participatif du lien qui les unit à leurs électeurs tend à les maintenir à l'écart du reste de la société. Les parlementaires non autochtones ont également livré leur analyse sur la nature de ce lien. Ainsi, Elizabeth León (Pérou) déclare à propos de ses collègues autochtones : « La relation entre la population et les représentants [autochtones] obéit à des codes, des pratiques, voire des règles de conduite particuliers qui vont parfois à l'encontre des normes juridiques et formelles régissant le fonctionnement du parlement. Nous [la population majoritaire] devons faire plus d'efforts pour les comprendre. [Les représentants autochtones] ont une conception très précise de ce que doit être la représentation parlementaire. Ils ne prennent jamais de décision sans consulter leurs organisations, ce qui ralentit le processus ».

Actions visant à promouvoir les droits des minorités et des communautés autochtones

Les parlementaires dans les témoignages sont présentés dans cette publication viennent de pays qui se distinguent les uns des autres à la fois par leur histoire et par la manière dont sont appréhendées la reconnaissance et la promotion des droits des minorités et des peuples autochtones. Si certains luttent encore pour le respect des droits fondamentaux de ces communautés, d'autres vivent dans des Etats qui reconnaissent formellement dans leur constitution l'égalité

de tous les citoyens devant la loi. Certains pays ne reconnaissent pas encore officiellement les groupes minoritaires, tandis que d'autres ont adopté des lois contre la discrimination et ont entrepris d'élaborer des systèmes électoraux favorisant la participation des minorités. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les priorités législatives et politiques des minorités et des peuples autochtones diffèrent d'un pays à l'autre.

On peut néanmoins faire un certain nombre d'observations générales. On constate, par exemple que tous les parlementaires interrogés, tous pays confondus, attachent une importance primordiale à la protection des libertés et des droits fondamentaux des minorités et des groupes autochtones, conformément aux normes juridiques internationales. Ces droits fondamentaux comprennent, comme le soulignent nombre des parlementaires interrogés, le droit à une langue ou à une « langue maternelle ».

Les parlementaires interrogés font par ailleurs remarquer que les membres des minorités et des groupes autochtones sont plus susceptibles d'être économiquement défavorisés et de rencontrer des difficultés en matière d'accès aux services publics. Les recherches montrent à cet égard que, partout dans le monde, les minorités et les groupes autochtones sont plus pauvres, ont un niveau d'instruction inférieur et sont en moins bonne santé que les populations majoritaires. Cette discrimination structurelle et systémique est une atteinte à leurs droits fondamentaux, et limite de surcroît leur aptitude à participer à la gouvernance démocratique ou à exercer une influence sociale et culturelle. De fait, il ressort des entretiens que la plupart des parlemen-



La coopération interpartis est indispensable à la promotion des droits des minorités et des peuples autochtones.



Introduction



taires interrogés portent une attention particulière aux questions socioéconomiques comme la santé, l'éducation et l'emploi.

Cette situation contribue, dans nombre de cas, à entraver la capacité des parlementaires à influencer sur les questions auxquelles les minorités et les groupes autochtones attachent le plus d'importance. Syada Greiss (Égypte) indique notamment que la présence de représentants des minorités au sein des institutions parlementaires n'a que très peu d'incidence sur la teneur du programme parlementaire, tandis qu'en Allemagne les minorités, bien que très actives selon Hakki Keskin,

ne parviennent pas à faire avancer le débat parlementaire sur les questions qui leur tiennent à cœur. Les règles et les procédures parlementaires devraient pourtant permettre aux représentants des minorités et des groupes autochtones non seulement d'exercer des fonctions législatives, mais aussi d'*influencer* sur le débat parlementaire et le travail législatif.

Agir dans un contexte politique

Les parlementaires interrogés sont d'obédiences politiques très diverses. Comme on l'a vu précédemment, certains représentent des parties identitaires ; d'autres sont membres de formations politiques traditionnelles ou généralistes de tous bords. Ainsi, le parti de Tanya Gilly, parlementaire iraquienne, est de tradition sociale-démocrate, tandis que le sénateur Donald Oliver (Canada) est membre du Parti conservateur. D'autres parlementaires soulignent que, dans leur pays, la quasi-totalité des partis politiques comptent dans leurs rangs des membres issus de minorités.

Il est également question, dans les témoignages présentés dans cette publication, de l'expérience

que les parlementaires interrogés ont pu acquérir, que ce soit au sein de partis ou de coalitions au pouvoir ou sur les bancs de l'opposition. Mazie Hirono, membre démocrate de la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique, livre ses réflexions sur le pouvoir relatif du groupe parlementaire des Américains d'Asie et du Pacifique (composé en grande partie d'élus démocrates), et sur les possibilités faites aux représentants de minorités d'occuper des postes de responsabilité dans un Congrès majoritairement démocrate. Gyula Bardos, membre du Parlement slovaque, fait preuve de pragmatisme lorsqu'il analyse le parcours politique de son parti : « J'ai siégé dans les rangs de l'opposition pendant quatre ans, avant que mon parti ne rejoigne une coalition qui a gouverné pendant huit ans . . . Les choses ont un peu changé depuis les élections générales de 2006 et la mise en place du nouveau gouvernement. . . La manière dont notre parti est perçue a évolué, tout comme la couverture médiatique de nos activités, qui porte davantage sur les questions ethniques et les minorités; ces dernières figurent [désormais] au premier rang de nos préoccupations, et se sont substituées aux thèmes que nous traitons dans le passé ». Plusieurs parlementaires membres de partis identitaires soulignent par ailleurs que le statut de « petit parti » de leurs formations politiques suscite les convoitises des grands partis qui cherchent à former des gouvernements de coalition.

Ces réalités politiques mettent en évidence la nécessité de travailler en bonne intelligence avec les représentants d'autres partis politiques pour faire avancer la cause des minorités et des peuples autochtones dans le contexte législatif, ce qui suppose de négocier et d'opérer des arbitrages, en portant une attention particulière aux difficultés d'un tel exercice. Le témoignage de Hakki Keskin, parlementaire allemand, est révélateur des problèmes inhérents à la collaboration avec d'autres partis « Nous sommes effectivement en contact, mais la politique partisane finit toujours par l'emporter, d'autant qu'il n'y a pas de groupe parlementaire informel réunissant les représentants des minorités. . . Mais nous travaillons ensemble, bien évidemment,

Introduction

sur un certain nombre de dossiers. A titre d'exemple, nous avons présenté une proposition de loi sur l'octroi de la nationalité allemande et la reconnaissance de la double citoyenneté. Nous avons formé une alliance avec des membres des Verts, du FDP, du Parti de gauche et du Parti social-démocrate. Il s'agissait essentiellement des huit parlementaires issus des minorités et des membres de leurs partis favorables à notre initiative. Malheureusement, cette alliance a été dissoute et la collaboration entre nos partis n'a pas abouti, car certains des partis concernés étant alliés ou membres de la coalition au pouvoir. Or les conservateurs, qui font partie de cette coalition, sont opposés à notre proposition ».

Obstacles

Outre les difficultés liées à l'établissement d'un consensus interpartis en faveur des droits des minorités et des communautés autochtones, les parlementaires représentant les groupes minoritaires ou autochtones sont confrontés à d'autres obstacles. Le statut des minorités et les protections

juridiques qui leur sont offertes varient considérablement d'un pays à l'autre. Pourtant, tous les parlementaires interrogés dans le cadre de cette étude ont déclaré avoir été en butte, à des degrés divers, à l'exclusion et à la marginalisation. Le constat vaut aussi pour les pays qui mènent des politiques non discriminatoires progressistes, comme le Canada, où la participation des représentants des groupes minoritaires suscite parfois des réticences, voire des manifestations de racisme avéré, comme le souligne le sénateur Donald Oliver.

Margaret Mensah-Williams, parlementaire namibienne, relate ainsi son expérience du racisme : « Je suis parfaitement consciente de mes origines, et du fait que les métis, la communauté à laquelle j'appartiens, sont rares dans les rangs du parti au pouvoir. . . J'ai eu le sentiment d'être rejetée lorsque j'ai rejoint le parti. . . Face à ces tentatives d'intimidation, [je me suis dit] « J'ai l'esprit d'un chef, je suis l'épouse de mon mari et la mère de mes enfants ». Personne ne pourra jamais m'intimider. Et je suis membre [du parti] au même titre que n'importe quel autre membre. Aucun des membres du parti n'est supérieur à un →



« ... Je m'emploie jour après jour à user de mon influence pour promouvoir l'émergence d'une société plus inclusive. C'est un discours qu'on entend de plus en plus aujourd'hui. »

Margaret Mensah-Williams
Conseil national (Namibie)

Introduction

→ autre. Je m'emploie donc, jour après jour, à user de mon influence pour promouvoir l'intégration des minorités et l'émergence d'une société plus inclusive. C'est un discours qu'on entend de plus en plus aujourd'hui, mais si j'avais été moins solide, j'aurais disparu depuis longtemps de la scène politique ».

Outre la discrimination, plusieurs parlementaires citent la question des ressources et du coût des campagnes électorales parmi les obstacles rencontrés. D'autres notent que le système politique en lui-même, de par le manque de transparence du processus de prise de décision au sein des partis politiques, est une entrave à la représentation parlementaire des minorités. Comme le souligne Donald Oliver, « c'est ce type de système de valeurs systémique et profondément ancré qui rend impossible l'intégration des membres des minorités visibles, même s'ils mettent tout leur cœur et consacrent tout leur temps à coller des timbres, à distribuer des enveloppes, et à se démener dans l'espoir de trouver leur place au sein d'un parti politique ».

Stratégies

Comme on l'a vu précédemment, les parlementaires interrogés ont des points de vue très divers sur la question des sièges réservés, des quotas et autres mesures spéciales, de même qu'à l'égard des partis politiques identitaires représentant les minorités et les communautés autochtones. Aucun consensus ne se dégage de cette étude en faveur de l'une ou l'autre de ces stratégies.

A l'inverse, la question des moyens à mettre en œuvre pour mobiliser le pouvoir ou renforcer la volonté politique en faveur de la défense des minorités et des peuples autochtones est une préoccupation essentielle de *tous* les parlementaires interrogés. Parce qu'ils sont relativement peu nombreux au sein de l'institution parlementaire, les représentants des minorités et des groupes autochtones n'ont d'autres choix que de former des alliances avec des

partenaires susceptibles d'appuyer leurs programmes. La formation d'alliances, et en particulier de groupes politiques parlementaires, est une des stratégies les plus fréquemment citées dans les entretiens. Exception faite des parlementaires de pays comme l'Égypte, où la formation d'un groupe parlementaire confessionnel (représentant la minorité chrétienne copte) serait anticonstitutionnelle, la plupart des parlementaires interrogés jugent important de travailler en collaboration avec d'autres minorités afin que les groupes minoritaires puissent mieux faire entendre leur voix et exercer plus d'influence. Michael Honda, membre du Congrès américain, déclare à ce propos : « si les priorités de notre groupe parlementaire sont prises en compte [dans le programme parlementaire], c'est parce que nous avons formé une alliance et que l'union fait la force. Les obstacles rencontrés tiennent en partie à des questions d'effectifs : lorsqu'on n'est pas assez nombreux, on n'a pas la capacité de mobilisation sans laquelle on ne peut exercer aucune influence ».

En regroupant tous les membres d'une ou de plusieurs minorités autour d'un programme commun défendu collectivement, les parlementaires issus des minorités peuvent exercer plus d'influence que s'ils ne comptent que sur leurs propres forces. Mazie Hirono, qui a participé à la création de groupes parlementaires de femmes et de minorités au Congrès américain, dit à ce propos : « En politique, un groupe est d'autant plus efficace qu'il fait preuve de solidarité et de cohésion. . . L'avantage [des groupes parlementaires], c'est qu'on a un programme et des projets de loi à examiner, ce qui permet de débattre de manière disciplinée et cohérente ». Outre la formation de groupes parlementaires, nombre des parlementaires interrogés ont indiqué qu'ils cherchaient aussi à nouer des alliances avec des organisations de défense des droits de l'homme ou des membres d'autres minorités, afin d'étendre leur influence et de donner plus de poids à leur action.

Les parlementaires interrogés se sont aussi intéressés à d'autres stratégies, parmi lesquelles le dialogue

Introduction

interculturel, qui vise à promouvoir la compréhension mutuelle et à faire tomber les barrières entre les communautés, ou la formation et le renforcement des capacités dans le domaine des droits des minorités et des peuples autochtones. La formation des parlementaires, en particulier ceux issus de populations non minoritaires, aux questions relatives à la diversité est l'une des recommandations les plus fréquemment citées par les parlementaires, tous pays et toutes cultures confondus. Cette formation aurait pour objectif d'aider les représentants des communautés non minoritaires à mieux comprendre les droits, les besoins et les problèmes de ceux de leurs électeurs qui font partie de minorités ou de groupes autochtones, de même que le rôle des parlements dans la protection des minorités et la manière dont les institutions démocratiques comme les parlements peuvent représenter et concilier les intérêts parfois conflictuels des différentes composantes de la société.

Les parlementaires ont également évoqué la stratégie visant à mettre à profit les réseaux régionaux pour renforcer les capacités des parlementaires issus de minorités et de groupes autochtones. Plusieurs parlementaires d'Amérique latine ont notamment souligné que leur participation aux travaux du Forum interparlementaire des Amériques avait contribué de manière déterminante à leur éducation politique³. Ces instances régionales dispensent des formations en droit international, diffusent des lois types, établissent des contacts et des réseaux et aident au renforcement des aptitudes des parlementaires en matière de sensibilisation.

Conclusion

La représentation effective de toutes les composantes de la société au processus politique contribue à renforcer la démocratie, à promouvoir la cohésion sociale et à réduire les risques de conflit. Elle suppose cependant que les États promulguent et *appliquent* des législations garantant la protection des droits

des minorités et des peuples autochtones, ce qui exige à la fois une réelle volonté politique et des ressources adéquates. De plus, les institutions démocratiques doivent s'appuyer sur des mécanismes et des réglementations garantissant la participation constructive de toutes les composantes de la société. Enfin, les capacités des législateurs, qu'ils soient issus de minorités ou de populations non minoritaires, doivent être renforcées afin de leur permettre de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités politiques dans des sociétés multiculturelles.

Les institutions démocratiques doivent être le reflet de la diversité de la population en matière de sexe, de langue, de religion, d'éthnie, ou dans tout autre domaine de dimension politique. Dans les 14 témoignages qui suivent, des parlementaires livrent leurs réflexions personnelles sur leur parcours politique et leur carrière parlementaire, leur action en faveur des minorités et les obstacles et possibilités propres à l'exercice de fonctions parlementaires. Leur expérience devrait inspirer tous ceux qui œuvrent pour la représentation démocratique des minorités et des peuples autochtones.

Références

- 1 Si la question dépasse largement le cadre de la présente publication, il importe de noter que, dans nombre de cas, les minorités et les peuples autochtones peuvent aussi participer au processus de gouvernance au sein d'institutions autres que les parlements nationaux, notamment au niveau étatique, fédéral ou régional et, parfois, à l'échelle de régions autonomes ou de zones à l'intérieur des États.
- 2 On utilise ici la formule « parti identitaire » dans la mesure où, contrairement au terme « parti ethnique », d'utilisation plus courante, elle s'applique aussi aux minorités nationales, linguistiques et religieuses.
- 3 Bien qu'il ne soit pas cité dans les entretiens, le Parlement saami de Suède, de Norvège et de Finlande est un autre exemple de réseau parlementaire régional regroupant des représentants de communautés autochtones.

Introduction



Entretiens

Gyula Bardos, <i>Slovaquie</i>	18
Ernesto Ramiro Estacio, <i>Colombie</i>	21
Juan Manuel Galán, <i>Colombie</i>	25
Tanya Gilly, <i>Iraq</i>	28
Syada Greiss, <i>Egypte</i>	31
Hone Harawira, <i>Nouvelle-Zélande</i>	35
Mazie Hirono, <i>Etats-Unis</i>	39
Hakki Keskin, <i>Allemagne</i>	43
Elizabeth León, <i>Pérou</i>	47
Margaret Mensah-Williams, <i>Namibie</i>	51
Sophia Abdi Noor, <i>Kenya</i>	53
Donald H. Oliver, <i>Canada</i>	59
María Sumire, <i>Pérou</i>	63
Tholkappian Thirumaavalavan, <i>Inde</i>	67

Gyula Bardos

Slovaquie



Chambre
Conseil national

Affiliation
Mouvement chrétien-démocrate
hongrois

Date d'entrée au Parlement
1984

Je m'appelle Gyula Bardos. Je suis diplômé en philosophie de l'Université communiste de Bratislava. Avant 1989, j'étais journaliste. En 1992, je suis devenu porte-parole de ce qui était alors le Mouvement chrétien-démocrate hongrois. Par la suite, ce parti a formé une alliance avec deux autres formations politiques représentant la minorité nationale hongroise. Je suis membre du Conseil national de la République slovaque depuis 1984. J'ai siégé sur les bancs de l'opposition pendant quatre ans, avant que mon parti ne rejoigne une coalition qui a gouverné pendant huit ans. En tant que président du groupe de notre parti au parlement, j'ai pu acquérir de l'expérience à la fois en tant que membre de l'opposition et de membre d'une coalition au pouvoir.

Je siége au sein de la Commission de l'administration publique et j'ai également été membre de la Commission des affaires étrangères du Parlement slovaque. J'accomplis actuellement un deuxième mandat en qualité de membre de la Commission parlementaire de la culture et des médias, et un troisième mandat consécutif de membre de la Commission des mandats et des immunités du Parlement slovaque. Je suis également membre du bureau exécutif du Conseil national de la République slovaque.

Lorsque je tire le bilan de mes activités de parlementaire, je suis assez fier d'avoir eu le privilège d'appuyer le processus d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne. Je suis aussi heureux d'être membre d'un parti politique qui a beaucoup œuvré en faveur de l'entrée de la Slovaquie dans l'OTAN. Voilà donc ce que je peux dire de ma contribution personnelle et de celle de mon parti – rattraper les autres pays. Je suis membre d'un parti minoritaire qui représente la minorité hongroise de Slovaquie. Par conséquent, outre notre programme politique sur des questions incontournables comme l'économie et les affaires sociales, nous portons une attention particulière aux questions relatives aux minorités.

Représentation des minorités en Slovaquie

Au total, 14 % des citoyens slovaques sont issus de minorités ethniques. Les Hongrois de souche repré-

sentent à eux seuls 10 % de la population. Nous sommes fiers de faire partie de la République slovaque, mais nous n'en demeurons pas moins membres d'une minorité, et nous utilisons notre langue maternelle (le hongrois) dans tous nos échanges. Les 4 % restants sont constitués d'autres minorités ethniques (Roumains, Polonais, Tchèques, Allemands et Roms). Depuis 1989, la communauté hongroise est la seule minorité de Slovaquie représentée au sein des institutions politiques.

Il n'y a pas de sièges réservés [aux minorités ethniques] au parlement. La composition du Parlement est le résultat du libre jeu des élections. Pour entrer au parlement, il faut obtenir au moins 5 % des suffrages, et au moins 7 % dans le cas de coalitions bipartites. S'il nous ne nous organisons pas de manière efficace, nous ne pourrions évidemment pas atteindre ce seuil de 5 %. Nous n'avons pas vraiment de certitudes en la matière, mais, d'après certaines enquêtes, 2 % des électeurs ayant voté en notre faveur aux dernières élections n'étaient pas issus de minorités. Dans le passé, des membres d'autres minorités ethniques figuraient sur nos listes et se sont présentés aux élections législatives sous l'étiquette de notre parti.

Regard porté sur le parti de la minorité

[Les problèmes que rencontre la minorité hongroise] ont des racines historiques. Il y a une certaine suspicion, un manque de confiance [entre] les Hongrois



de souche et la population majoritaire. A titre d'exemple, nous sommes souvent [accusés de] chercher à modifier les frontières existantes de la Slovaquie. La Slovaquie craint en permanence que les Hongrois de souche ne tentent de modifier les frontières de l'Etat, ce qui n'est absolument pas notre objectif. Le programme de notre parti politique ne fait aucune mention de telles intentions, et pourtant... A l'évidence, la question est exploitée à des fins politiques, et le phénomène ne fait que s'amplifier depuis que le Parti national slovaque a rejoint la coalition au pouvoir [en 2006].

La position et le rôle de notre parti résultent de la nature même de notre électorat, la minorité ethnique hongroise. J'en veux pour preuve la manière dont les médias rendent compte de nos activités. En règle générale, lorsque nous nous exprimons sur des questions d'ordre économique ou social, les médias ne s'en font guère l'écho. A l'inverse, lorsque nous parlons des problèmes des minorités ethniques, l'attention des médias est braquée sur nous, parfois de manière excessive. Tout cela crée l'impression que notre parti ne s'intéresse qu'aux questions ethniques et pas à d'autres enjeux, ce qui est absolument faux. A l'évidence, nous attachons une grande importance aux questions ethniques. Au cours des huit années pendant lesquelles nous avons fait partie de la coalition au pouvoir, nous avons eu quatre ministres, et plusieurs représentants dans les administrations régionales. Pourtant, dans la mesure où nous étions représentés au gouvernement par le Vice-Premiers ministre des droits de l'homme, les questions concernant les droits de l'homme ont naturellement fait l'objet d'une couverture médiatique beaucoup plus importante.

Les choses ont un peu changé depuis les élections générales de 2006 et la mise en place du nouveau gouvernement. Le Parti national slovaque fait partie de la coalition au pouvoir et le regard porté sur notre parti a changé depuis. Bien sûr, nous reconnaissons la légitimité de la représentation, au sein du parlement, du Parti national slovaque, mais nous désapprouvons le fait que ce parti ait été invité à former

La position et le rôle de notre parti résultent de la nature même de notre électorat. J'en veux pour preuve la manière dont les médias rendent compte de nos activités. En règle générale, lorsque nous nous exprimons sur des questions d'ordre économique ou social, les médias ne s'en font guère l'écho. A l'inverse, lorsque nous parlons des problèmes des minorités ethniques, l'attention des médias est braquée sur nous, parfois de manière excessive.



un nouveau [gouvernement]. C'est sur ce point que portent nos objections. Après 2006, la situation à quelque peu évolué, tout comme la manière dont notre parti est perçu et la couverture médiatique de nos activités, qui porte davantage sur les questions ethniques et les minorités; ces dernières figurent [désormais] au premier rang de nos préoccupations, et se sont substituées aux thèmes que nous traitions dans le passé.

Coopération avec les autres groupes minoritaires

Lorsque nous étions au gouvernement, [d'autres groupes minoritaires] nous soumettaient des demandes et nous faisaient part de leurs suggestions. Ce n'est malheureusement plus le cas... Ils ne voient plus dans notre parti un médiateur capable d'aider à la résolution de leurs problèmes. Le gouvernement en place a pris toutes sortes de mesures pour leur venir en aide et leur proposer des solutions, il a fait certaines concessions, si bien qu'ils ne ressentent plus aujourd'hui le besoin de venir vers nous. A titre d'exemple, la Loi sur la langue officielle fait actuellement l'objet d'un vif débat en Slovaquie. La plupart des critiques formulées à l'encontre de cette nouvelle loi sont le fait de notre parti, ce qui donne l'impression que nous sommes les seuls à y être opposés.



Gyula Bardos

Slovaquie

→ On pourrait en conclure que [les autres minorités] ne contestent pas la loi, ce qui n'est pas le cas. . . Je tiens à dire très clairement que nous ne sommes nullement opposés à des mesures visant à protéger la langue slovaque en tant que telle, sa précision, la place qu'elle occupe et la manière dont elle est utilisée. Nous y sommes même très favorables ; en revanche, nous estimons que ces mesures ne doivent en aucun cas remettre en question l'utilisation des autres langues parlées par les minorités ethniques. C'est sur ce point particulier que porte le désaccord.

Protection des droits des minorités

A l'heure actuelle, il n'y a pas [en Slovaquie] de loi sur la protection des droits des minorités. Il n'existe pas non plus de loi traitant principalement du statut des minorités [ou] des financements visant à répondre à leurs besoins. Et nous devons là encore [en assumer la responsabilité], puisqu'au cours des huit années pendant lesquelles nous avons fait partie de la coalition au pouvoir, nous n'avons pas réussi à appeler sur cette question l'attention qu'elle méritait ou à faire adopter une meilleure législation. Nous avons

malgré tout réussi à faire ratifier la charte des langues minoritaires en Slovaquie, ce qui est une bonne chose. Là n'est pas le problème. Selon nous, le problème tient au fait que la charte doit maintenant trouver une application concrète par le biais de nouvelles lois ; elle doit faire partie intégrante de notre vie quotidienne, et ne pas rester lettre morte. Je crois que nous avons absolument besoin d'une loi sur le statut et le financement des minorités ethniques, et que cette loi nous permettrait de répondre aux besoins des minorités et de protéger leurs droits, indépendamment de la couleur politique des gouvernements qui prendront la relève du gouvernement actuel. L'absence de législation témoigne de l'absence d'un cadre normatif permettant d'apporter une solution satisfaisante à des problèmes qui, pour l'heure, sont généralement abordés au cas par cas, et non de manière systématique. Et mes propos ne veulent pas uniquement pour le gouvernement en place. Pour résumer, nous [minorités] devons obtenir des garanties supplémentaires pour nous sentir membres de plein droit de la société slovaque, pour nous sentir davantage chez nous dans notre pays, car une minorité satisfaite est une minorité constructive.



Ernesto Ramiro Estacio

Colombie



Chambre
Sénat

Affiliation
Mouvement des autorités
autochtones de Colombie

Date d'entrée au Parlement
2006

Je m'appelle Ernesto Ramiro Estacio. J'ai été élu [au Parlement national] par la circonscription autochtone spéciale. Sur les 102 membres du Sénat colombien, deux sont issus de communautés autochtones. Je suis l'un d'eux. J'ai été élu par le Mouvement des autorités autochtones de Colombie (*Movimiento de Autoridades Indígenas de Colombia – AICO*), fondé dans le sud-ouest de la Colombie, dans le département de Nariño, par les communautés autochtones pastos établies le long de la frontière entre la Colombie et l'Équateur. J'ai été élu en 2006, il y a trois ans, et mon mandat prendra fin le 20 juillet 2010.

Les Pastos sont répartis sur 14 municipalités. Nous regroupons 24 communautés autochtones organisées au sein d'une assemblée et d'une réserve autochtones. On compte 100 000 Pastos du côté colombien de la frontière, et près de 30 000 du côté équatorien. Nous sommes un peuple binational, et nos titres fonciers remontent à la période coloniale.

Dans les années 1970, le [Mouvement des autorités autochtones de Colombie] s'est d'abord employé à créer des organisations communautaires et à récupérer les terres usurpées par les grands propriétaires fonciers. Par la suite, un groupe appelé la Marche des gouverneurs a fait son apparition dans l'intérieur du pays, au moment du débat sur la Constitution de 1991. Il s'agissait avant tout d'obtenir que les droits individuels et collectifs des populations autochtones soient reconnus, et nous avons réussi à faire reconnaître notre droit à la participation politique. Nous avons pris part à la réforme institutionnelle et obtenu un statut juridique. Nous avons des représentants au Sénat depuis 1991.

Constitution ne sera pas modifiée. D'autres représentants de communautés autochtones ont également fait leur entrée au Parlement sur les listes d'autres partis et mouvements politiques. Lors de la dernière mandature, le Sénat comptait cinq membres issus de communautés autochtones, dont deux élus par la juridiction autochtone spéciale et trois sous l'étiquette d'autres mouvements. Il y a aussi un groupe parlementaire réunissant les représentants des groupes autochtones. Une collaboration peut donc s'instaurer avec les représentants autochtones membres d'autres partis politiques, en fonction des questions débattues.

[Nos électeurs] sont issus de communautés autochtones, mais [ceux qui] sont favorables à la lutte des peuples autochtones, à la *minga*¹ et à l'émancipation des cultures originelles votent aussi pour nous. Nous avons été accompagnés dans ce processus par des anthropologues, des sociologues, des politologues, des universitaires et par un groupe très intéressant appelé le « groupe de solidarité ». Nous avons des



Représentation des peuples autochtones au Parlement

Deux des sièges du Sénat et un des sièges de la Chambre des Représentants sont réservés à la juridiction autochtone spéciale. Ces dispositions sont garantes de la présence au Parlement d'au moins trois représentants autochtones, et ce tant que la



¹ Terme d'origine précolombienne désignant le travail communautaire. En Colombie, une *minga* est une organisation communautaire autochtone de revendication foncière.

Ernesto Ramiro Estacio

Colombie

→ électeurs dans les communautés autochtones rurales comme dans les grands centres urbains.

Obstacles que rencontrent les représentants autochtones

Les obstacles ne manquent pas. Le premier tient au fait que nous ne sommes que deux : il nous faudrait être plus nombreux, car nous n'avons actuellement guère d'influence sur les décisions du parlement. Le deuxième obstacle est qu'on ne tient généralement pas grand cas de notre avis, parce que nous pensons autrement, et que les propositions et projets de loi [ne tiennent pas compte] des opinions divergentes. A titre d'exemple, nous sommes opposés à l'exploitation de notre Terre nourricière et du pétrole. Pour nous, le pétrole est une composante vitale de la Terre mère, et l'extraire, c'est faire saigner la Terre. Pourtant, [la majorité] est d'avis que l'exploitation du pétrole, parce qu'elle génère des revenus, est une forme de développement économique comme une autre. Ces contradictions nous amènent à adopter des positions qui sont parfois radicales parce que notre vision du monde est différente et que nous, peuples autochtones, nous sommes toujours considérés comme les défenseurs de la Terre mère. Nous pensons que la Terre ne doit pas être exploitée. A l'évidence, nos positions gênent le gouvernement national puisque, conformément aux dispositions de la Convention n°169 [de l'Organisation internationale du travail] relative au processus de consultation préalable, nous demandons que les projets susceptibles d'avoir des impacts favorables ou défavorables sur les communautés fassent l'objet d'un processus consultatif et d'un consensus. Ce processus nous ont permis de mieux faire connaître nos droits et de garantir notre participation, non seulement aux élections mais aussi à la prise de décision.

Cultures institutionnelles et règles parlementaires

Fort heureusement, nous avons trouvé de solides alliés en la personne d'autres de parlementaires,

qu'ils soient conservateurs, libéraux ou membres d'autres partis politiques traditionnels. Mais nous sommes bien sûr exclus de la prise des décisions qui ont une incidence sur la ligne suivie par ces partis. Nous avons constaté que tous les membres du Parlement sont favorables à notre participation aux manifestations nationales et internationales, et nous avons accès à tous les services du Sénat.

Dans la mesure où nous ne sommes que deux, nous ne pouvons siéger que dans deux commissions du Sénat, qui en compte sept. Nous nous concentrons donc sur certaines questions, et sommes obligés de faire l'impasse sur d'autres. Je siégerai pour ma part à la Cinquième commission, qui traite d'agriculture, d'énergie et d'environnement, et je m'efforce de faire entendre le point de vue des communautés autochtones sur le développement et la politique. L'autre sénateur [autochtone] est membre de la Deuxième commission, chargée des relations extérieures et du commerce international. Nous ne pouvons donc pas siéger au sein des commissions du budget, des transports, de l'éducation et de la santé, parce que nous préférons nous consacrer entièrement aux travaux des deux autres commissions. Je pense qu'il devrait y avoir sept sénateurs autochtones, pour que nous puissions couvrir l'ensemble des questions débattues au Sénat.

Nous n'avons pas réussi à obtenir de postes de responsabilité dans les commissions sénatoriales, et c'est un problème auquel nous n'avons pas pu trouver de solution. Selon la loi sur les groupes politiques parlementaires (*Ley de Bancadas*), les minorités politiques et ethniques et les partis d'opposition doivent obtenir la deuxième vice-présidence de chacune des commissions du Sénat. Nous n'avons pas encore atteint cet objectif. Nous n'en avons pas eu la possibilité, peut-être en raison d'un manque de volonté politique.



Influence des représentants autochtones sur l'action parlementaire

Les votes des deux sénateurs autochtones, dont le mien, ont parfois été déterminants et ont permis de faire adopter certaines lois. . . Dans d'autres cas, nous n'avons exercé aucune influence parce que nous défendons des positions différentes. Lorsqu'un projet de loi est débattu, les propositions des parlementaires autochtones ne sont [généralement] pas prises en considération et le projet de loi est adopté, y compris dans les cas où les différents recours possibles n'ont pas tous été épuisés. C'est ce qui vous nous a permis d'obtenir que certaines lois soient déclarées inconstitutionnelles. Ainsi, lorsque la loi sur le développement rural a été débattue, je n'ai pas pu faire grand-chose au sein de la Cinquième commission. Quand le projet de loi a été présenté au Sénat, la majorité des sénateurs l'ont approuvée. Nous avons néanmoins pu faire entendre notre position, et l'examen constitutionnel de la loi a montré qu'elle n'avait fait l'objet d'aucune consultation préalable. C'est l'argument que nous avons fait valoir, et il a été entendu, puisque la loi a été abrogée.

Comment représenter à la fois les communautés autochtones et non minoritaires

Il y a, selon moi, des différences [entre les communautés autochtones et non minoritaires]; dans les autres partis, nombres de décisions sont prises pendant le déjeuner ou la pause-café par les chefs ou les cadres des partis. Nous devons pour notre part trouver des solutions consensuelles avec les communautés, car c'est à elles qu'il appartient de nous dire ce que nous sommes censés faire. Les communautés autochtones sont donc plus étroitement associées à la prise des décisions. Les autres partis ont une approche plus élitiste et pratiquent davantage la politique du passage en force.

[Cela étant], lorsqu'on est sénateur autochtone, on est aussi sénateur colombien, et on se doit à ce titre

Lorsqu'on est sénateur autochtone, on est aussi sénateur colombien, et on se doit à ce titre de défendre les intérêts de la Colombie. C'est une double responsabilité. Certes, l'exercice est difficile, dans la mesure où les régions et les départements du pays ont généralement des priorités différentes de celles des communautés autochtones. Il peut arriver, par exemple, que des groupes autochtones s'organisent pour protester contre la politique des autorités départementales. Ces situations sont difficiles à gérer.



de défendre les intérêts de la Colombie. C'est une double responsabilité. Certes, l'exercice est difficile, dans la mesure où les régions et les départements du pays ont généralement des priorités différentes de celles des communautés autochtones. Il peut arriver, par exemple, que des groupes autochtones s'organisent pour protester contre la politique des autorités départementales. Ces situations sont difficiles à gérer. Mais lorsque 10 000 à 20 000 personnes se rallient à la contestation, il est clair que la seule chose à faire est de mener ou d'accompagner le mouvement. Mais être représentant [de communautés autochtones], c'est aussi assurer l'interface avec le gouvernement national lors des négociations ou des tables rondes qui ont pour objet de trouver des solutions consensuelles.

Il y a aussi des différences dans la nature même de nos décisions et de nos propositions. Nous avons, par exemple une conception très particulière de la sécurité. Pour certains, la sécurité, c'est armer la population, fermer les frontières et mobiliser des régiments entiers. Pour nous, la sécurité, c'est avoir accès à de l'eau salubre, pouvoir se nourrir, respirer de l'air pur, travailler la terre et avoir de bonnes conditions de vie.



Ernesto Ramiro Estacio

Colombie



Législation relative à la protection des droits des groupes minoritaires de Colombie

La loi 21 sur le processus de consultation préalable a été adoptée en application de la Convention n° 169 de l'OIT, que la Colombie a ratifiée. Il y a aussi la loi 691 sur la santé et la loi 115 sur l'éducation, qui sont garantes du respect des droits spécifiques des communautés autochtones. Les autochtones sont aussi exemptés de service militaire. Le Code minier stipule par ailleurs que les terres autochtones ne peuvent pas faire l'objet de projets d'extraction minière et que la flore, la faune, la biodiversité et les ressources en eau qu'elles abritent ne peuvent pas être exploitées.

De manière générale, il existe de nombreuses lois sur les droits des peuples autochtones, mais elles ne

sont ni respectées ni appliquées. Les déplacements de population, la violence et les conflits armés sont autant de dures réalités pour les communautés des territoires autochtones. Nous avons découvert que le trafic de drogue s'est enraciné au point de transformer les territoires autochtones en véritables laboratoires de guerre. L'arsenal des mesures de protection des droits des peuples autochtones est très étoffé, et 25 des articles de la Constitution colombienne portent sur la défense de nos intérêts. Mais dans les faits, la situation est bien différente. Plus de 34 des peuples autochtones de Colombie sont aujourd'hui menacés de disparition physique et culturelle. Le constat a été dressé par la Cour constitutionnelle, qui a appelé le gouvernement national à protéger les peuples menacés de disparition. Il faut pour cela un plan de développement susceptible de faire évoluer la situation des communautés autochtones.

Juan Manuel Galán

Colombie



Chambre
Sénat

Affiliation
Parti libéral

Date d'entrée au Parlement
2006

[En tant que sénateur non autochtone], je pense que des progrès considérables ont été faits depuis la promulgation de la Constitution de 1991 [s'agissant de] la présence des minorités au sein des institutions parlementaires. De telles avancées auraient été très difficiles avec la Constitution de 1886, à laquelle s'est substituée celle de 1991. La nouvelle Constitution a modifié la structure institutionnelle de base de l'Etat colombien, et a ouvert de nouvelles possibilités en matière de participation du public. Cette évolution a largement contribué à garantir la participation des populations autochtones. Une juridiction spéciale a été créée afin de permettre à des élus issus de communautés autochtones de siéger au Sénat et à la Chambre des Représentants, et les communautés autochtones ont apporté une précieuse contribution au processus législatif et au développement de la démocratie.

Relations entre les représentants des groupes non minoritaires et des communautés autochtones

Je crois que certains préjugés subsistent. Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. Le Parti libéral, qui siège dans l'opposition, travaille malgré tout en bonne intelligence avec Jesús Piñacué, sénateur de l'Alliance sociale autochtone élu pour la juridiction spéciale. Les massacres de populations autochtones perpétrés par les guérillas ou par des groupes paramilitaires et les incursions au cours desquelles l'armée a attaqué des communautés autochtones qu'elle accusait de collaborer avec les guérillas ont entraîné de violents affrontements avec le gouvernement. Les questions foncières et les problèmes qu'elles soulèvent sont aussi à l'origine de nombreux conflits entre les populations autochtones et les pouvoirs publics.

Questions d'importance prioritaire pour les communautés autochtones

Le défi consiste à inscrire les questions qui intéressent les populations autochtones au premier rang des préoccupations nationales. Et pour cela, il faut que les communautés autochtones soient plus largement représentées. Elles doivent s'investir davantage dans l'action des partis politiques et exercer plus d'influence sur le débat parlementaire relatif aux questions qui les préoccupent, par le biais des groupes

parlementaires. Si elles ne peuvent compter que sur leurs propres forces, leur tâche sera rude.

A l'évidence, les peuples autochtones rencontrent aussi des problèmes dans d'autres domaines. Il existe de graves conflits fonciers difficiles à résoudre qui entraînent de violents affrontements, en particulier dans les réserves autochtones. La présence de représentants des groupes autochtones au Parlement a néanmoins contribué, dans une certaine mesure, au renforcement et à la protection des droits des peuples autochtones.

De par leur vision du monde et leur culture, les communautés autochtones ont une conception de la nature, de la terre, de l'eau et de l'environnement particulièrement bien adaptée aux besoins du monde en matière d'environnement. Leur attachement à la nature inspire le plus grand respect, et leur avis est très écouté. A l'heure actuelle, c'est la question de la sécurité qui soulève la controverse dans le débat politique.



Juan Manuel Galán

Colombie



Le défi consiste à inscrire les questions qui intéressent les populations autochtones au premier rang des préoccupations nationales. Et pour cela, il faut que les communautés autochtones soient plus largement représentées. Elles doivent s'investir davantage dans l'action des partis politiques et exercer plus d'influence sur le débat parlementaire relatif aux questions qui les préoccupent, par le biais des groupes parlementaires. Si elles ne peuvent compter que sur leurs propres forces, leur tâche sera rude.

- La manière dont la participation des communautés autochtones est perçue est faussée par la question de la sécurité, qui influe fortement sur le débat politique en Colombie, et nous n'avons toujours pas réussi à trouver de solution. Toutes les questions sont traitées sous l'angle de la sécurité. Celles concernant les populations autochtones ne font pas exception à la règle, ce qui a contraint [les représentants autochtones] à prendre clairement position contre les guérillas, les groupes armés et les autorités militaires. Quand l'Etat, les forces armées ou les autorités militaires ont le sentiment que cette position manque de clarté ou qu'elle n'est pas assez ferme, les communautés autochtones se voient aussitôt accusées de collaborer avec les guérillas. La question de la sécurité des populations autochtones soulève actuellement de vives préoccupations, tout comme la violence et les attaques dont elles sont victimes au quotidien en Colombie.

Positions défendues par les représentants autochtones au Sénat

Plusieurs représentants autochtones siègent à la Première commission, chargée des affaires constitutionnelles et politiques, d'autres à la Deuxième commission, chargée de l'ordre public et de la politique étrangère. En revanche, il n'y a pas de représentant des communautés autochtones dans la Troisième et la Quatrième commissions, qui débattent de questions économiques et budgétaires. Les parlementaires autochtones devraient pourtant y être présents en plus grand nombre, car ils pourraient ainsi influencer fortement sur le débat relatif aux programmes d'investissements et au budget.

Nous devons faire en sorte qu'au moins un parlementaire autochtone siège dans chacune des commissions parlementaires. Au Sénat, on en compte sept, et il devrait y avoir au moins un parlementaire autochtone dans chacune d'entre elles. Cela me paraît très important.

Je pense que les parlementaires autochtones devraient aussi avoir la possibilité d'occuper des positions dirigeantes dans les instances parlementaires. Il faut pour cela qu'ils soient plus nombreux dans les rangs des partis politiques et ne s'isolent pas, comme s'ils appartenaient à un autre monde. Je crois que cette attitude a des effets néfastes. Elle les met en situation de minorité et les enferme dans une sorte de « ghetto » qui les coupe des autres parlementaires. Les parlementaires autochtones doivent s'efforcer d'étendre leurs réseaux et d'affirmer leur présence au sein des partis politiques, afin d'accéder à des postes leur permettant d'exercer une plus grande influence.

[Je ne le crois pas que] la juridiction autochtone spéciale suffise : les partis politiques doivent faire l'effort d'inscrire un plus grand nombre de candidats issus de groupes autochtones sur leurs listes afin d'améliorer la représentation des populations autochtones au Parlement et de renforcer la participation



des représentants autochtones au débat politique. Les parlementaires autochtones pourraient aussi nouer des liens avec tous les partis, voire constituer un groupe parlementaire, ce qui leur conférerait plus de poids et leur permettrait de remporter davantage de sièges.

Relations entre les parlementaires autochtones et leurs électeurs

Je ne suis pas associé à leurs décisions. Je les rencontre lors des séances des commissions, je connais leurs positions, mais je ne sais pas comment ils consultent et informent leurs électeurs. Il nous faudrait pourtant en savoir un peu plus sur ce point, notamment en ce qui concerne la durée de ce processus consultatif, afin de nous montrer plus tolérants et de favoriser la participation accrue des parlementaires autochtones.

Influence potentielle des parlementaires autochtones

[Les responsables autochtones] tiennent un discours très profond sur les valeurs et les principes qu'ils défendent, pour lesquels ils se battent et dans lesquels ils croient. Ces principes et valeurs cadrent parfaitement avec les grands principes démocratiques. C'est important, et c'est une très bonne chose. Mais je crois néanmoins, comme je l'ai déjà souligné, que les parlementaires autochtones doivent s'investir davantage dans certaines institutions démocratiques dont ils sont apparemment absents, comme les partis politiques.

Tanya Gilly

Iraq



Chambre
Conseil des Représentants

Affiliation
Union patriotique du Kurdistan et
Liste de l'Alliance du Kurdistan

Date d'entrée au Parlement
2006

Je m'appelle Tanya Gilly. Je suis membre du Conseil iraquien des Représentants, où je siège sous l'étiquette de la Liste de l'Alliance du Kurdistan. Je représente la province de Kirkuk, qui est actuellement un des principaux foyers de conflit en Iraq. Je suis membre de l'Union patriotique du Kurdistan, un des principaux partis kurdes. Je suis parlementaire depuis environ trois ans et demi. J'ai été élue lors des élections du 15 décembre 2005, dont les résultats n'ont été confirmés que le 16 mars [2006]. Je siège donc au Parlement depuis un peu plus de trois ans. De nouvelles élections doivent se tenir à la fin de l'année [2009].

Mon parcours est un peu complexe. Je me souviens que lorsque j'étais enfant, nous étions opprimés parce que nous étions kurdes : plusieurs membres de ma famille ont été exécutés, d'autres ont été tués, d'autres ont disparu. La région dont nous sommes originaires a été touchée par la campagne d'Anfal, pendant laquelle des gens ont été enterrés vivants ou victimes d'attaques à l'arme chimique. Le fait d'avoir vécu des événements aussi douloureux dans mon enfance et d'avoir eu des parents qui militaient pour la cause kurde et ont tout fait pour que le monde n'ignore rien du calvaire de notre peuple m'a très vite amenée à comprendre que nous étions un peuple opprimé et que nous devons faire entendre notre voix et nous battre pour ce qui nous revient de droit. C'est dans cet esprit que j'ai grandi, c'est dans cette voie que je me suis peu à peu engagée. Mon adhésion à un des partis politiques kurdes a marqué mon entrée dans la vie politique. Puis j'ai travaillé au service des affaires étrangères de notre parti politique à Washington, où j'ai vécu en exil et travaillé pendant plusieurs années.

J'ai l'habitude de dire que je suis devenue parlementaire pour deux raisons : d'abord parce que je suis

une femme, et ensuite, bien sûr, parce que je suis kurde. C'est donc la question du statut de la femme qui me tient le plus à cœur, et je suis connue pour m'investir davantage dans cette cause que dans le débat sur les questions ethniques.

Le système politique et iraquien

L'Irak compte une population estimée à environ 27,5 millions de personnes. Il y a une multitude de groupes ethniques et religieux. Il n'y a pas eu de recensement digne de ce nom depuis très longtemps. . . De manière générale, les principales ethnies du pays sont les Arabes, les Kurdes, les Turkmènes, et les Assyriens, qui sont eux-mêmes répartis en deux groupes, les Chaldéens et les Assyriens. Il existe de très nombreux groupes ethniques qui parlent tous des langues très différentes. Parmi les groupes religieux, il y a des musulmans chiites, des musulmans sunnites, une minorité chrétienne et plusieurs autres confessions. Pour ma part, je me définis davantage au regard de mes origines ethniques que de ma religion. Je me considère comme une Iraquienne kurde.

Le système en vigueur en Iraq repose sur ce que nous appelons une démocratie consensuelle qui fait intervenir trois principaux groupes : les Chiites et les Arabes sunnites, généralement appelés « groupes arabes », et les Kurdes, qui constituent le troisième groupe du pays. Toutes les décisions importantes doivent être prises d'un commun accord par ces trois groupes.

Notre parti est un parti social-démocrate : nous pensons que les droits de l'homme sont un aspect important du processus législatif et doivent être pris en compte dans la législation comme dans nos modalités de travail.



Pour ma part, j'ai été élue parce que je représente une province et qu'en vertu du système électoral à liste fermée en vigueur en Iraq, les partis établissent des listes de candidats qui peuvent être de toutes origines et de toutes ethnies. A titre d'exemple, certains élus de l'Alliance du Kurdistan sont des Turkmènes qui représentent la même province que moi, mais il y a aussi des chrétiens, des Assyriens et des Chaldéens. Dans la précédente mandature, plusieurs représentants arabes figuraient sur notre liste, qui n'est jamais constituée exclusivement de Kurdes. Nous nous sommes efforcés de nous allier à d'autres minorités et à d'autres groupes qui partagent les mêmes intérêts ou la même vision de ce que ce pays doit être. En fait, il n'y pas de sièges attribués ou réservés à certains groupes.

Rôle des commissions parlementaires

Il y a au Conseil des Représentants une Commission permanente de la femme, de la famille et de l'enfance. Certains d'entre nous estiment cependant que la commission ne sert malheureusement pas la cause des femmes, puisqu'elle est constituée principalement d'islamistes. Nous devons vraiment débattre des questions touchant à la situation des femmes et défendre leurs intérêts et nous avons notamment œuvré pour que soit instauré dans la loi électorale un quota de 25 % réservé aux femmes. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour y parvenir. Deux de mes consœurs et moi-même y avons consacré beaucoup d'énergie. Il n'y a pas de [commission des minorités], mais il existe en revanche une Commission permanente des droits de l'homme, qui devrait se saisir de la plupart de ces questions.

Priorités

Oui, il y a dans notre parti des Arabes et des Turkmènes, des chrétiens issus de la communauté kurde ou d'autres groupes ethniques, etc. Notre slogan fait référence à la démocratie, aux droits de l'homme, etc. . . Notre parti est fondamentalement un parti



social-démocrate : nous pensons que les droits de l'homme sont un aspect important du processus législatif et doivent être pris en compte dans la législation comme dans nos modalités de travail. Nous sommes bien sûrs convaincus que l'approche démocratique est la meilleure manière de procéder. La démocratie n'est pas simplement un moyen, c'est aussi une fin en soi, l'objectif auquel nous aspirons pour ce pays.

Nous nous sommes toujours exprimés avec vigueur, au sein de notre parti, en faveur du respect des droits des femmes en particulier, et des minorités en général. C'est incontestablement pour cette raison que notre parti est un de ceux qui attirent le plus les jeunes et tous ceux qui ont à cœur de défendre ces droits. Toutefois, au cours des deux dernières élections, notre attention s'est naturellement portée sur la région du Kurdistan, où vivent principalement des Kurdes. D'autres groupes ethniques y vivent aussi : des Turkmènes, des chrétiens, mais aussi des communautés arabes. Si nous avons voulu intégrer ces groupes à notre liste, qui était constituée principa-



Tanya Gilly

Iraq

→ lement de candidats kurdes, c'est parce que nous avons tous un intérêt commun à œuvrer pour le Kurdistan. Tous ceux qui vivent dans cette région défendent le principe du fédéralisme et sont favorables à la mise en place d'une administration décentralisée. Ces valeurs nous tiennent particulièrement à cœur.

Nous croyons en l'économie de marché, et nous pensons que les investissements extérieurs doivent être encouragés. Il y a dans la région du Kurdistan un parlement local qui a voté de très bonnes lois pour encourager les investissements extérieurs et défendre les droits des femmes. A mon avis, c'est pour cela que l'Alliance du Kurdistan est perçue comme un parti qui défend les droits des femmes et des minorités.

Faire entendre la voix des opprimés

Je me plais à penser que suis avant tout la porte-parole des opprimés. Pendant un temps, les chrétiens de Bagdad ont été menacés et déportés. Les deux chrétiens qui siègent au Parlement n'ont fait aucune déclaration à ce sujet, et c'est donc moi qui leur ai dit : « Nous devons faire quelque chose ». Ils m'ont répondu : « Vous savez bien comment les choses se passent ». Alors, je leur ai dit : « Moi je vais en parler. Je vais soulever le problème. Nous allons demander des mesures de protection pour les chrétiens ». C'est

ce que j'ai fait : je suis intervenue sur cette question, et on a cru que j'étais chrétienne, puisque je m'appelle Tanya. Il m'a donc fallu un certain temps pour expliquer à mes collègues que je ne suis pas chrétienne, mais que les chrétiens sont une communauté opprimée et qu'en tant que parlementaires, nous sommes censés représenter l'ensemble des citoyens, et nous nous devons de protéger les droits de tous Iraquiens. Certains ont eu du mal à comprendre ma position. Comme je l'ai déjà indiqué, je ne me suis jamais contentée de parler des questions concernant les Kurdes ou les femmes, même si la cause des femmes demeure ma priorité. Nous défendrons toujours les groupes qui ont besoin d'aide, quels qu'ils soient.

Intégration

Le meilleur moyen d'inclure l'ensemble des minorités iraqiennes, qu'il s'agisse des femmes, des minorités ethniques ou d'autres minorités, est de s'accepter les uns les autres. Nous avons œuvré en ce sens avec d'autres de mes collègues et avec plusieurs ministres, afin que la tolérance mutuelle, le multiculturalisme, le multilinguisme et la diversité en général soient inscrits au nombre des priorités du gouvernement. Aujourd'hui encore, on me rétorque que tout cela n'a pas d'importance, que nous sommes tous Iraquiens. Pourtant, si je suis iraqienne, je n'en tiens pas moins à conserver mon patrimoine et ma culture kurde.



Syada Greiss

Egypte



Chambre
Assemblée du peuple

Affiliation
Parti national démocratique

Date d'entrée au Parlement
2004

Je m'appelle Syada Greiss. Je suis membre du Parti national démocratique, parti majoritaire au Parlement. J'ai rejoint le parti parce que c'est celui du Président, et je suis maintenant membre actif de la Commission de la femme du parti. J'ai été désignée membre de l'Assemblée du peuple, la chambre basse du Parlement égyptien, en 2004, au début d'une nouvelle mandature. Rares sont les femmes ou les Coptes (la minorité chrétienne d'Égypte) qui siègent au Parlement. Le Président peut nommer 10 des membres de la chambre basse. Cette dernière compte 444 sièges, auxquels s'ajoutent les 10 sièges pourvus sur décision du Président. Je fais parti des 10 parlementaires nommés par le Président.

Les femmes n'ont pas obtenu de très bons résultats lors des élections de 2004 (ce fut probablement l'une des pires années pour les femmes égyptiennes depuis leur entrée en politique), et la minorité copte n'a pas fait mieux. C'est pourquoi le Président a nommé cinq femmes et cinq membres, hommes et femmes, de la minorité chrétienne copte, dans le but évident de pallier la non-représentation des groupes minoritaires et des femmes au Parlement égyptien. Avant d'être nommée, j'étais très active dans la société civile. Je me suis beaucoup investie, à titre bénévole, dans l'action de plusieurs organisations non gouvernementales égyptiennes, et je suis aussi une praticienne du développement, puisque j'ai travaillé dans le cadre de programmes de développement en coopération, ce qui m'a permis de faire l'expérience directe de nombre des problèmes liés aux inégalités entre les sexes et aux droits de l'homme. Cette expérience m'a amenée à m'intéresser à l'action que les parlements doivent mener afin d'apporter des solutions à ces problèmes.

Représentation des minorités religieuses en Égypte

Tous les Égyptiens parlent l'arabe, à l'exception peut-être de la minorité nubienne qui parle sa propre langue. Chrétiens et musulmans parlent l'arabe et partagent une identité commune. Il n'y a aucune différence entre eux. Aujourd'hui, rares sont les Coptes qui parlent encore le copte ; la langue est pratiquement éteinte, et n'est plus utilisée que dans les églises lors des cérémonies religieuses, notamment. Les partis politiques [égyptiens] ne sont pas constitués en fonction de considérations liées à l'apparte-

nance à des groupes minoritaires, d'autant que notre Constitution interdit la création de partis politiques confessionnels. La majorité des Égyptiens sont musulmans, et la communauté copte représente au moins entre 10 et 15 % de la population, mais il n'existe pas de parti copte, et la création d'un tel parti serait de toute façon anticonstitutionnelle. Il existe [en Égypte] 23 partis politiques, mais tous ne sont pas représentés au Parlement. [Outre le Parti national démocratique], trois autres partis ont obtenu des sièges au parlement, mais restent néanmoins largement minoritaires. Une autre formation, les Frères musulmans, qui ne constitue pas à proprement parler un parti politique officiel puisque, comme je l'ai déjà indiqué, notre Constitution interdit les partis confessionnels, est également représentée au Parlement. Les Frères musulmans détiennent actuellement 88 sièges, mais sont malgré tout qualifiés de formation « indépendante », puisque leurs membres ne peuvent, au regard de la Constitution, se réclamer des Frères musulmans, même si tout le monde sait qui ils sont !

Rôle des chrétiens en politique

Les électeurs égyptiens sont généralement très passifs à l'égard de la vie politique. Le problème ne tient donc pas [seulement] au fait que les chrétiens ont tendance à se tenir à l'écart de la politique. Il est dû aussi à l'indifférence dont font preuve nombre d'Égyptiens quant aux résultats des élections. J'ignore combien de candidats chrétiens se sont présentés aux élections, mais le fait est qu'à l'issue du scrutin,



Syada Greiss

Egypte

- un seul candidat chrétien, M. Yusuf Boutros-Ghali, le Ministre des finances, personnalité reconnue au niveau international, a été élu. Il est le seul membre du Parlement à avoir été élu, les autres ayant été nommés par le Président.

Mon expérience de la vie parlementaire a bien sûr été très intéressante. J'estime être privilégiée à de nombreux égards, d'abord parce que j'ai été nommée par le Président et ensuite parce que j'ai un parcours assez particulier. Je suis Membre de la Commission de l'environnement et de la santé et de la Commission des relations extérieures. Seules huit femmes siègent actuellement au parlement, et nous constituons donc incontestablement une minorité. A titre personnel, et compte tenu de ma propre expérience, je pense que [les femmes sont] marginalisées. . . L'environnement en général n'est vraiment pas favorable aux femmes. Il n'existe pas de commission parlementaire de la femme et de l'enfance, dont j'ai pourtant recommandé la création. Mais en matière de droits des femmes et d'accès des femmes au parlement, nous avons une excellente porte-parole, en la personne de l'épouse du Président. L'année dernière, un amendement constitutionnel réservant notamment un nombre minimum de sièges aux femmes a été adopté. Par conséquent, dans la prochaine mandature, 68 sièges au moins seront occupés par des femmes. Nous espérons donc que la situation va évoluer. Je ne pense pas que les discriminations [dont j'ai fait l'objet] étaient liées à mon statut de chrétienne. Elles étaient en rapport avec

le fait que je suis une femme, mais pas avec mes convictions religieuses. Le fait d'avoir toujours été présentée comme une chrétienne copte ne m'a jamais valu aucune discrimination. Bien sûr, il y a des discriminations dans la société en général. Dans le passé, les chrétiens étaient marginalisés dans la fonction publique et pouvaient difficilement accéder à des postes de hauts fonctionnaires, d'universitaires ou de cadres. Mais les chrétiens ont un niveau d'instruction assez élevé, et ont brillamment réussi dans le commerce et le monde de l'entreprise, secteurs dans lesquels les pouvoirs publics ne peuvent appliquer aucune restriction. . .

Programmes politiques

Nous [chrétiens coptes] n'avons pas de programme parlementaire en tant que tel. Nous avons néanmoins plaidé en faveur d'amendements constitutionnels. La Constitution égyptienne consacre le caractère démocratique de la République d'Égypte et affirme l'égalité en droit de tous les citoyens, sans discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, les croyances, ou d'autres aspects de ce type. Pourtant, elle dit aussi que l'Égypte est un pays musulman et que la charia islamique . . . est le fondement de la législation nationale. A l'évidence, la Constitution n'est pas assez précise sur ce point. C'est pourquoi aujourd'hui de nombreux coptes estiment que le statut civil des coptes devrait être régi par des lois civiles particulières. La charia islamique ne s'applique pas pour le moment aux contrats de mariage, qu'ils sont toujours établis conformément aux règles de l'église pour les chrétiens et de l'Islam pour les musulmans, puisque chaque groupe confessionnel à sa propre manière de procéder. En revanche, en ce qui concerne certains aspects des droits de succession, c'est la charia qui s'applique, y compris aux chrétiens. C'est pourquoi beaucoup pensent qu'il faudrait peut-être envisager de créer un droit civil particulier pour les chrétiens.

Il y a donc des choses à faire, mais pour le moment, je n'ai encore jamais vu un groupe se de parlemen-






taires chrétiens assez solide pour présenter un programme détaillé en plusieurs points. Les pays occidentaux ont exercé une forte pression en ce sens. Nombre de chrétiens coptes ayant émigré aux Etats-Unis, en Australie ou dans d'autres régions du monde ont créé des groupes de pression dans le but de faire évoluer la situation en Egypte. Je crois que ce type d'action n'est pas toujours très positif et peut parfois se retourner contre les Coptes restés au pays.

Groupes parlementaires et politiques

Je pense que les groupes minoritaires doivent élaborer leurs propres programmes et utiliser les voies juridiques appropriées pour faire entendre leurs revendications, afin qu'elles se voient apporter une réponse adaptée. Quant à la création de groupes... Des incidents se produisent déjà, et il serait regrettable que la violence liée à l'intolérance religieuse s'aggrave. J'ai toujours été convaincue que la violence était la pire des solutions face à de tels problèmes. Il faut au contraire dialoguer et analyser clairement la situation afin de parvenir à une vision commune des objectifs à atteindre.

[Mais la création de partis parlementaires et politiques constitués sur la base de considérations religieuses] sera toujours contraire à la Constitution. La création d'un groupe parlementaire de femmes ne poserait pas de problème, mais je ne pense qu'il ne serait ni sain ni constructif de créer des groupes parlementaires pour les minorités dans l'environnement qui prévaut actuellement. Je préfère pour ma part partir du principe que nous sommes tous citoyens d'un même pays, que nous avons tous des mêmes droits et responsabilités, que la diversité est un atout pour notre société, et m'employer à construire une société dans laquelle la tolérance et l'acceptation de cette diversité seront une source d'enrichissement. Les différences sont une bonne chose : nous ne pouvons pas être tous calqués sur le même profil. C'est en tout cas ainsi que je vois les choses...



La majorité des Egyptiens sont musulmans, et la communauté copte représente au moins entre 10 et 15 % de la population, mais il n'existe pas de parti copte, et la création d'un tel parti serait de toute façon anticonstitutionnelle.

Alliances autour des enjeux relatifs aux minorités

C'est encore un problème. Nous sommes encore trop peu nombreux pour atteindre la masse critique nécessaire. Mais en l'absence de groupes parlementaires ou d'un noyau dur de personnes travaillant ensemble sur une question particulière...

Nous avons une commission des droits de l'homme, mais elle ne traite pas [spécifiquement] des droits des minorités. Il existe aussi un Conseil national des droits de l'homme, dont fait partie un parlementaire chrétien, et nous mettons à profit toutes les voies légales existantes dans le pays pour faire valoir les droits de la minorité chrétienne. Nous avons aussi plusieurs organisations coptes. Il y a également des organisations de la société civile qui peuvent être qualifiées de chrétiennes ou de musulmanes, puisque la loi l'autorise, et dont les membres peuvent formuler, par le biais des voies officielles, un certain nombre de demandes ou de revendications portant sur la révision de la législation en vigueur ou toute autre question de ce type. Il y a donc des recours possibles, et beaucoup de gens écrivent pour rappeler qu'ils sont eux aussi citoyens de ce pays, qu'ils ont des droits, qu'ils doivent pouvoir accéder à certains postes, et que certaines demandes doivent être satisfaites.



Syada Greiss

Egypte



Action de terrain

J'ai pris fait et cause pour les pauvres de ma circonscription, et je travaille au sein d'une communauté. J'ai travaillé dans une organisation de la société civile qui vient en aide aux habitants d'un bidonville du Caire qui vivent de la collecte des ordures. Il y a 30 ans ou plus, les chiffonniers du Caire étaient principalement des chrétiens coptes venus de haute Egypte pour s'établir aux abords de la capitale. Ils vivaient alors dans la plus grande misère. Une ONG a été créée, puis d'autres, pour apporter

des solutions à leurs problèmes. Nous avons beaucoup travaillé à leurs côtés. Notre association est ouverte à tous. Nous dispensons des formations afin d'autonomiser les femmes, et nous proposons de nombreuses activités axées sur le recyclage des déchets. Nous accueillons des chrétiens comme des musulmans, et notre conseil d'administration compte aussi bien des membres chrétiens que musulmans. C'est à cette cause que je veux vraiment me consacrer, afin d'aider les plus pauvres. Mon autre domaine de prédilection est, bien sûr, l'autonomisation des femmes, qui me tient particulièrement à cœur.

Hone Harawira

Nouvelle-Zélande



Chambre
Chambre des Représentants

Affiliation
Parti maori

Date d'entrée au Parlement
2005

Je m'appelle Hone Harawira et je suis membre du Parti maori. Je suis membre du Parlement néo-zélandais, où j'occupe un des sept sièges réservés à la communauté autochtone maorie. Je suis entré au Parlement en 2005, et je me suis à nouveau présenté en 2008. J'ai conservé mon siège et je suis donc toujours là. Le Parti maori est le premier parti politique maori indépendant. Les Maoris ont fait leur entrée au Parlement au début du XX^e siècle, mais ils étaient alors membres de partis politiques traditionnels. Nous sommes le premier parti politique réunissant exclusivement des Maoris. Nous ne sommes actuellement que cinq représentants du Parti maori à siéger au parlement, mais dans la mesure où nous avons remporté des sièges réservés aux Maoris, les seuls électeurs qui peuvent voter pour nous, et auxquels nous avons à rendre des comptes, sont les Maoris. Les Maoris représentent 15 % de la population, ce qui n'est pas négligeable. Aujourd'hui, nous faisons de plus en plus entendre notre voix pour appeler au changement politique, économique et social.

Création du Parti maori

La création, il y a environ cinq ans, du Parti maori a marqué une étape importante vers la réalisation de la vision dont le Traité de Waitangi est l'expression. Le Parti est devenu le véritable porte-parole du peuple maori, qui n'avait jusqu'alors jamais pu s'exprimer en son propre nom. Auparavant, les Maoris s'exprimaient par la voix du Parti travailliste, des formations politiques de gauche, du Parti national ou du Parti conservateur, et ne pouvaient faire entendre que le point de vue des dirigeants de ces partis, alors que nous, membres du Parti maori, n'avons aucune obligation envers ces partis ou les gens qui les dirigent. Nous ne sommes élus que par des Maoris et nous n'avons à répondre de nos actes que devant notre peuple.

Le Traité de Waitangi a été signé en 1840 et a posé, selon nous, un certain nombre de principes : s'il reconnaît à la Couronne britannique le droit de gouverner dans notre pays et d'instituer un parlement, il garantit aussi dans sa deuxième partie – bien que les Pakeha [non-Maoris] affirment le contraire – la souveraineté du peuple Maori sur ses terres, ses forêts, ses ressources halieutiques et ses autres richesses. De plus, une des clauses du Traité établit un droit de préemption en vertu duquel les terres maories ne peuvent être vendues qu'à la Couronne. Le Traité

définit selon nous un régime de partenariat, mais le gouvernement en donne une interprétation différente. C'est pourquoi nous devons constamment nous battre pour améliorer la situation des Maoris, et siéger au Parlement ne suffit pas. J'aimerais qu'il y ait dans mon pays deux parlements distincts : un Parlement maori et un Parlement pakeha [non-maori], qui jouirait du même statut au regard du Traité de Waitangi et serait régi par les principes énoncés dans le Traité. Malheureusement, nous ne possédons plus aujourd'hui que quelque 1 200 000 hectares [de terres], alors que nous en détenions jadis près de 28 millions. De plus, nous avons été victimes du processus classique de dégénérescence qu'ont subi tous les peuples autochtones dans les sociétés coloniales. Mais nous sommes bien décidés à nous battre, comme nous le faisons depuis 1840, pour défendre les principes du Traité. C'est cette détermination qui nous donne la force de poursuivre le combat et d'appeler sans relâche l'attention sur la question maorie.

Action militante et fonctions parlementaires

J'aime rappeler que j'ai été arrêté plus de 30 fois au cours de ma vie, et toujours pour des motifs politiques comme la défense des droits fonciers des Maoris, la lutte contre le racisme ou le respect des



Hone Harawira

Nouvelle-Zélande

→ droits des Maoris en général. Voilà 30 ans que j'ai rejoint le mouvement pour la défense des droits des Maoris et que j'en suis l'un des principaux militants. Je me considère donc comme un militant. J'exerce les fonctions d'un responsable politique, mais mon cœur bat comme celui d'un militant, et je suis bien décidé à mettre un terme à ma carrière de

parlementaires avant que ce feu ne s'éteigne. Je ne veux pas qu'il s'éteigne. Je crois que la lutte pour les droits des Maoris doit s'appuyer à la fois sur l'action parlementaire et sur des forces extérieures aux institutions parlementaires.

Nous [représentants du Parti maori] avons été élus pour la première fois au Parlement en 2005, mais nous siégeons alors sur les bancs de l'opposition. Lorsque nous avons été réélus en 2008, nous avons conclu un accord avec le gouvernement libéral. J'ai été porté au Parlement par la marche de protestation contre la Loi sur le littoral et les fonds marins. Lorsque le gouvernement a déclaré que nous, Maoris, n'avions aucun droit sur le littoral et les fonds marins, et que ces derniers relevaient exclusivement de la propriété de l'Etat, nous avons ressenti une immense colère qui nous a amenés à organiser cette marche. Cette année, nous avons organisé une consultation nationale, et le rapport établi à l'issue de cet exercice montre que l'opinion est en faveur de l'abrogation de cette loi. C'est ce qui nous a conduits au Parlement. La loi sera effectivement abrogée dès 2010, et nous nous en félicitons. Mais cette victoire n'est qu'une première étape. Dès la fin de l'année, nous aurons adopté un drapeau national maori. A l'instar des aborigènes d'Australie, nous aurons enfin notre propre drapeau.

De plus, j'ai récemment obtenu, et c'est une première dans l'histoire de ce pays, qu'une enquête officielle soit ouverte sur l'impact de l'industrie du tabac sur la santé des Maoris. Jamais une telle enquête n'a été entreprise à ce jour, et je me réjouis de cette avancée. L'enquête débutera en février 2010. Elle permettra d'en savoir plus sur des sociétés dont les activités sont depuis trop longtemps responsables de la mort de nombreux membres de la population autochtone.

Dernier point, mais non des moindres (en fait, c'est probablement le plus important) : le Traité [de Waitangi] signé en 1840 nous semble poser les bases d'un régime de gouvernance partagée entre les Maoris et les non-Maoris de notre pays. Nous





avons donc engagé un processus d'examen constitutionnel dans le but de faire du Traité de Waitangi la pierre angulaire de la nouvelle Constitution néo-zélandaise. Voilà toutes les actions que nous avons pu engager à ce jour, même si nous n'avons vraiment pu commencer à agir qu'il y a un peu moins d'un an. [Depuis qu'un accord a été conclu avec le gouvernement].

Représentation des Maoris au sein des autres partis

Il y a au total 21 députés maoris au parlement, mais nous seuls, les cinq membres du Parti maori, incarnons réellement la volonté du peuple maori. La présence de Maoris dans les rangs des partis traditionnels n'a été d'aucune utilité du point de vue de la représentation politique des Maoris. J'ai connu des gens de valeur, qui se sont exprimés avec vigueur sur la question maorie, mais ont dû finalement se taire sur ordre de leur hiérarchie. C'est pourquoi je pense que la meilleure manière d'agir est par le biais du Parti maori, ce qui ne veut pas dire pour autant que le Parti maori soit le meilleur parti du monde. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire, mais je crois que nous sommes sur la bonne voie.

Les sièges réservés aux Maoris au Parlement sont occupés par des parlementaires élus uniquement par la population autochtone ; les parlementaires maoris éprouvent un sentiment de liberté que l'on ne peut ressentir que lorsqu'on représente sa propre communauté. En fait, d'autres députés maoris nous disent sans cesse qu'ils aimeraient vraiment pouvoir appuyer les causes que nous défendons et voter en faveur de nos propositions, mais ils ne le peuvent pas parce qu'ils sont tenus de suivre la ligne de leur parti.

Nous essayons de travailler avec eux, mais en règle générale, lorsque nous tentons de les rallier à nos positions, ils finissent toujours par nous dire : « mon parti n'acceptera jamais cela ». Ainsi, lorsque le Parti

J'ai connu des gens de valeur, qui se sont exprimés avec vigueur sur la question maorie, mais ont dû finalement se taire sur ordre de leur hiérarchie.



travailliste a fait adopter la Loi sur le littoral et les fonds marins, et que l'État s'est approprié l'ensemble du littoral et des fonds marins du pays – ce qui s'apparente à un vol pur et simple, puisque les tribunaux ont jugé que l'État n'avait en fait aucun droit de propriété sur ces zones –, tous les membres maoris du Parti travailliste ont voté en faveur de la proposition du gouvernement. Voilà un exemple qui illustre bien mon propos : les autres députés maoris sont davantage liés par la volonté de leur parti que par celle de leur peuple.

Culture parlementaire

Je me rappelle que lorsque je suis entré au Parlement pour la toute première fois, les 121 députés élus étaient présents à l'occasion de la séance inaugurale. Nous étions tous assis, et nous attendions le Président de la Chambre. Il régnait un grand silence, et je me suis dit que quelque chose n'allait pas. Alors je me suis levé, et j'ai souhaité la bienvenue à tout le monde en maori avant de me rasseoir. Tout le monde me regardait – c'était une impression très étrange. Les services parlementaires m'en ont reparlé quelques semaines plus tard, et m'ont dit que jamais une séance inaugurale du Parlement n'avait été ouverte en maori. Je suis très heureux d'avoir pris cette initiative, parce que en tant que peuple autochtone, nous ne devrions pas nous contenter d'observer le protocole parlementaire, nous devrions nous employer à faire évoluer le parlement, afin qu'il donne un reflet plus juste de ce qu'est notre pays, un pays [à la fois] maori et pakeha [non-maori].



Hone Harawira

New Zealand



Législation sur la protection des droits des Maoris

Il n'existe pas une seule loi visant spécifiquement à protéger les droits des Maoris. Nous pouvons certes invoquer divers textes de loi et procédures, faire appel aux tribunaux ou rappeler les dispositions du Traité de Waitangi pour justifier nos revendications foncières. [Mais] la seule manière de protéger les droits des Maoris est d'intégrer le Traité [de Waitangi] à la Constitution nationale. Des références aux principes du Traité apparaissent dans certains textes de loi, mais ce n'est pas suffisant. . . De plus, la plupart des organismes publics ont tendance à minimiser l'importance du Traité. C'est pourquoi nous voulons que le Traité ne soit plus simplement une composante de la législation nationale mais se voit conférer une dimension constitutionnelle, de manière à prévaloir sur toutes les lois.

La question foncière pose un gros problème. . . Nous négocions actuellement un certain nombre de règlements au titre du Traité, en réparation des violations du Traité commises dans le passé. Il y a 20 ou 30 ans, l'État a accepté de réexaminer la ques-

tion foncière et de restituer à certaines tribus maories une partie de leurs terres. La restitution de ces terres a été à l'origine du fort développement économique de ces tribus. C'est donc un aspect positif. Pourtant dans les faits, aucune tribu maorie n'a réussi à récupérer plus de 3 % de la valeur des terres revendiquées. La question foncière sera toujours très importante pour les communautés autochtones. J'ai parfois le sentiment que nous nous sommes un peu trop européanisés, et que nous en sommes presque arrivés, comme tout le monde, à considérer la terre comme une marchandise, ce qui est, à mon sens, une très mauvaise conception du monde. Quand on se considère comme l'enfant de la terre, on voit les choses sous un jour complètement différent. C'est ainsi que les Maoris ont toujours appréhendé le lien à la terre, et nous nous efforçons aujourd'hui de préserver ce lien. C'est dire si la question foncière est importante pour nous.

Il en va d'ailleurs de même de la question linguistique. Car tout est dans la langue. On ne peut pas comprendre réellement sa propre histoire si l'on n'est pas capable de comprendre la langue par laquelle cette histoire s'est transmise de génération en génération.

Mazie Hirono

Etats-Unis



Chambre

Chambre des Représentants

Affiliation

Parti démocrate

Date d'entrée au Parlement

2006

Je m'appelle Mazie Hirono et j'entame mon deuxième mandat à la Chambre des Représentants, mais j'exerce des fonctions électives depuis 25 ans. Je représente l'Etat d'Hawaï, où j'ai exercé des fonctions d'élu(e) et où j'ai occupé pendant huit ans le poste de Lieutenant-gouverneur. [A la Chambre des Représentants], je suis membre de la Commission des transports et des infrastructures, la plus grande commission de la Chambre, qui réunit, me semble-t-il, 75 membres. Je siège également dans les Commissions de l'éducation et du travail, deux commissions d'importance primordiale pour Hawaï.

A Hawaï, il n'y a pas de groupe ethnique majoritaire, et aucun groupe ne représente plus de 50 % de la population. C'est probablement pourquoi les tensions raciales y sont moins marquées qu'ailleurs. Elles existent, mais se manifestent de manière beaucoup plus insidieuse [que sur le continent]. La composition ethnique de la société hawaïenne est en pleine évolution : dans le passé, la communauté japonaise était la plus importante, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ce sont désormais les personnes d'origine européenne qui sont les plus nombreuses. . . Elles représentent environ 27 % de la population [de l'Etat d'Hawaï]. Puis, viennent les Japonais, avec environ 22 % et les Philippins, avec 17 %. Les Hawaïens [de souche] doivent représenter environ 11 % de la population.

Entrée dans la vie civique

Mon expérience personnelle est la principale raison de mon entrée dans la vie civique. Je suis une immigrée ; je suis née au Japon, juste après la Seconde Guerre mondiale. J'ai grandi à la campagne, et nous n'avions pas l'eau courante à la maison. Ma mère a fui un mari violent pour commencer une vie nouvelle pour elle et ses enfants. Elle nous a donc élevés seule. Elle a fait preuve d'un courage extraordinaire en quittant le Japon, un pays où les femmes, à cette époque, n'étaient guère aidées. C'est pour cette raison que j'ai toujours voulu rendre à mon pays tout ce qu'il m'a donné en me permettant de faire ce que je n'aurais jamais pu faire au Japon. Je suis absolument persuadée que chaque individu a le pouvoir de faire bouger les choses. . . quelle que soit sa profes-

Je suis consciente de mon identité culturelle, et je veux faire avancer le débat sur certains dossiers concernant les minorités, des dossiers qui, sans cela, pourraient ne pas avoir le soutien qu'ils méritent.



sion ou sa position sociale. J'ai simplement choisi de m'engager dans la vie publique.

C'est mon engagement dans le mouvement pacifiste qui m'a amenée à faire de la politique. Je n'étais alors qu'une militante parmi d'autres, mais c'est la première fois que je remettais en question l'action de mon pays. . . Lorsque je suis arrivée à l'université, j'ai commencé à me poser des questions. Je crois que l'une des principales leçons que la vie nous enseigne est que, pour faire bouger les choses, il faut commencer par s'interroger sur ce qui se passe autour de soi. A cette époque. . . nous nous réunissions pour discuter de la suite à donner à notre action militante et à notre engagement. Plusieurs d'entre nous (nous formions d'ailleurs un groupe assez important) ont estimé qu'on ne pouvait pas se contenter de manifester en agitant des pancartes, et qu'il fallait être associé à la prise de décision pour pouvoir agir concrètement. Un des leaders du mouvement contre la guerre au Viet Nam, qui se présentait aux élections [à la Chambre des Représentants], m'a proposé de diriger sa campagne électorale. Je n'avais jamais fait de politique auparavant, et la direction de cette campagne électorale a été ma première expérience de la vie politique.



Mazie Hirono

Etats-Unis



Il ne fait aucun doute que, lorsqu'on fait partie d'une minorité ethnique ou que l'on est une femme, on a forcément un vécu différent de celui de la population majoritaire.



Importance des groupes parlementaires représentant les minorités

Il y a au Congrès un groupe parlementaire appelé le *Congressional Asian Pacific American Caucus* (CAPAC), qui réunit les parlementaires américains originaires d'Asie et du Pacifique, et dont je suis membre. D'autres membres représentent des composantes importantes des communautés d'Asie et du Pacifique de leurs circonscriptions. Il y a aussi un groupe parlementaire représentant la communauté afro-américaine et un autre représentant la communauté hispanique. Ces trois groupes forment un groupe tripartite appelé *tri-caucus* qui réunit au total... près de 170 membres du Congrès. Certaines questions sont débattues collectivement, d'autres sont examinées séparément par le CAPAC, dont je suis un membre actif. Il s'agit principalement de questions relatives aux minorités, bien sûr. L'éducation et la santé sont deux des thèmes examinés au sein du groupe tripartite, qui organise par ailleurs des conférences sur les questions débattues. Nous menons de très nombreuses activités communes.

En politique, un groupe est d'autant plus efficace qu'il fait preuve de solidarité et de cohésion... Il ne peut y avoir de choix entre la volonté d'un seul et la décision de tous. La dynamique de groupe suppose de faire des compromis. L'avantage [des groupes parlementaires], c'est qu'on a un programme et des projets de loi à examiner, ce qui permet de débattre de manière disciplinée et cohérente.

Servir efficacement la cause des minorités

En règle générale, la politique, partout dans le monde, est une activité dominée par les hommes. Je savais donc que je serais minoritaire [en tant que femme]. A Hawaï, la composition ethnique de la population est très équilibrée, mais au Congrès, je fais incontestablement parti d'une minorité [ethnique]. Il n'y a que cinq députés d'origine asiatique à la Chambre des Représentants. Nous nous sommes donc que cinq sur 435 membres. D'un autre côté, le fait de m'être investie dans la vie politique pendant de nombreuses années avant mon élection au Congrès m'a vraiment aidée à agir de manière plus efficace.

Comme je l'ai déjà indiqué, je suis consciente de mon identité culturelle, et je veux faire avancer le débat sur certains dossiers concernant les minorités, des dossiers qui, sans cela, pourraient ne pas avoir le soutien qu'ils méritent. Je me bats notamment pour la reconnaissance politique des Hawaïens de souche. On dénombre actuellement près de 400 000 Hawaïens de souche aux Etats-Unis, dont la plupart vivent à Hawaï. Pourtant, ils n'ont toujours pas obtenu, en tant que peuple autochtone, de véritable reconnaissance politique, comme c'est le cas des populations autochtones d'Alaska et des Indiens d'Amérique. C'est une question que le CAPAC et moi-même avons soulevée au Parlement.

Le CAPAC s'emploie aussi, entre autres exemples, à obtenir que les anciens combattants de la Seconde guerre mondiale d'origine philippine puissent bénéficier d'un soutien approprié. Nous nous sommes battus pour qu'ils puissent notamment percevoir les prestations sociales qui leur été systématiquement refusées depuis la fin de la guerre. Le CAPAC s'est particulièrement investi dans cette cause, et il nous a fallu patienter longtemps, puisque l'actuelle mandature vient tout juste de prendre une décision autorisant le versement aux anciens combattants d'une somme forfaitaire. Ce n'est pas ce que je sou-



haitais : j'aurais préféré qu'ils obtiennent l'intégralité des prestations auxquelles ils pouvaient prétendre. Il a malgré tout fallu beaucoup de temps pour en arriver là, et le CAPAC n'a pas ménagé ses efforts.

Représentation descriptive

Pour en revenir à la question des minorités ethniques à Hawaï, s'il n'y a pas de racisme avéré, comme je l'ai déjà dit (le racisme se manifeste de manière beaucoup plus insidieuse), les gens ont malgré tout tendance à aller vers ceux qui partagent les mêmes origines qu'eux parce qu'ils partent du principe qu'on le comprendra mieux. Je ne pense pas que ce soit une forme de racisme ; il s'agit plutôt de s'identifier à des gens de même origine ethnique. C'est un raccourci qui permet de mieux cerner des expériences communes.

Il ne fait aucun doute que, lorsqu'on fait partie d'une minorité ethnique ou que l'on est une femme, on a forcément un vécu différent de celui de la population majoritaire. Et cette différence s'exprime aussi au travers des questions qui nous tiennent à cœur. Bien sûr, nous sommes censés représenter l'ensemble des électeurs de nos circonscriptions, et les minorités en font partie, mais dans le même temps, je crois que l'expérience que nous avons vécue en tant que membres de minorités n'est pas sans incidence sur les priorités et les questions dont nous souhaitons débattre au Parlement. Le sort des anciens combattants d'origine philippine nous préoccupait beaucoup et je crois que si nous n'avions pas insisté comme nous l'avons fait pour que la question soit débattue, nous n'aurions jamais réussi à attirer l'attention de l'opinion.

En ma qualité de membre du Congrès, je représente tous les électeurs de ma circonscription, soit 600 000 personnes qui ont des opinions politiques et des origines ethniques différentes. Je suis néanmoins très sensible à la question de la représentation des minorités, et j'ai le sentiment d'avoir une responsabilité particulière en la matière.

Toutefois, à l'échelle individuelle, rien ne nous interdit de défendre notre point de vue. A titre d'exemple, je fais parti d'un groupe créé à l'initiative du chef de la majorité démocrate au Congrès pour favoriser l'échange d'idées et la communication. Steny Hoyer [le chef de la majorité démocrate] et la Présidente du Congrès, Nancy Pelosi, en font également partie. Mme Pelosi a institué des petits déjeuners de travail hebdomadaire auxquels sont conviés les parlementaires élus pour la première fois (j'ai moi-même fait mon entrée au Parlement en 2006). C'est à l'occasion de ces petits déjeuners que j'ai pu soulever un certain nombre de questions et demander à mes collègues d'appuyer notre action en faveur des droits des Hawaïens de souche.

Il y a donc toutes sortes de voies d'action possibles, dont certaines sont plus formelles [que d'autres]. Je crois qu'une grosse partie de notre travail s'effectue de manière informelle, dans le cadre des relations qui se tissent entre les autres membres du Congrès. Je crois que cela fait partie de l'art de la politique et qu'on ne peut être efficace dans un tel milieu qu'en s'appuyant sur ce type de liens informels. C'est en cela que mon expérience de l'engagement politique s'est avérée particulièrement utile. . . Je ne voulais



Mazie Hirono

Etats-Unis



C'est en cela que mon expérience de l'engagement politique s'est avérée particulièrement utile . . . Je ne voulais pas attendre d'avoir le bénéfice de l'âge pour faire avancer les choses, et j'ai tout de suite compris qu'il me fallait nouer des relations avec mes collègues et avec les présidents des commissions dont je ne suis pourtant pas membre. J'aime ces échanges, qui permettent à mes collègues de mieux me connaître, et qui me permettent surtout de leur soumettre un certain nombre de problèmes. La plupart du temps, ces échanges ont lieu en séance, pendant le vote ou entre les votes. C'est aussi l'occasion pour moi d'apprendre à mieux connaître mes collègues.

→ pas attendre d'avoir le bénéfice de l'âge pour faire avancer les choses, et j'ai tout de suite compris qu'il me fallait nouer des relations avec mes collègues et avec les présidents des commissions dont je ne suis pourtant pas membre. J'aime ces échanges, qui permettent à mes collègues de mieux me connaître, et qui me permettent surtout de leur soumettre un certain nombre de problèmes. La plupart du temps, ces échanges ont lieu en séance, pendant le vote ou entre les votes. C'est aussi l'occasion pour moi d'apprendre à mieux connaître mes collègues.

Lutte contre le racisme

Lorsque je me suis présentée aux élections au poste de gouverneur – à Hawaï, lorsqu'on est en campagne, on circule en voiture en tenant des pancartes et en saluant les gens de la main, c'est une manière de se rapprocher des électeurs –, quelqu'un m'a crié : « Retourne d'où tu viens ! ». Ce sont des choses qui arrivent, le racisme s'exprime parfois de manière très insidieuse. Et puis les gens ont parfois des idées toutes faites sur les femmes asiatiques, en particu-

lier sur le continent où la culture européenne est dominante... Le racisme s'exprime beaucoup plus ouvertement sur le continent. J'en suis consciente, et c'est pourquoi j'essaie d'aider les Asiatiques qui se présentent à des élections nationales, parce que je pense qu'ils sont confrontés à des difficultés particulières du point de vue identitaire et politique, mais aussi en raison de l'attitude des gens à leur égard.

Je crois en notre pays, et je crois aussi que les Etats-Unis sont un pays fantastique, mais il y a toujours, sous la surface, un racisme latent dans notre pays. L'élection de Barack Obama a été un événement extraordinaire, et jamais je n'aurais cru voir de mon vivant un Afro-américain élu président des Etats-Unis. J'en ai conçu un immense espoir pour notre pays, mais le racisme m'inspire encore bien des craintes. Lorsqu'on gratte la surface, on se rend compte qu'il est toujours bien présent, qu'il peut se manifester à tout moment et avoir des conséquences très destructrices pour notre pays. En tant que membre d'une minorité, je suis heureuse de siéger au Congrès, car c'est là que nous pourrions peut-être trouver des solutions à la fois utiles et productives à ces problèmes.

Hakki Keskin

Allemagne



Chambre
Bundestag

Affiliation
Parti de gauche

Date d'entrée au Parlement
2005

Je m'appelle Hakki Keskin. J'ai travaillé pendant de nombreuses années sur les politiques d'immigration de l'Allemagne [à divers titres]. Je sié debate au Parlement allemand sous l'étiquette du Parti de gauche. Je suis membre de la Commission de l'Union européenne et de la Commission de la défense nationale.

J'ai été le premier représentant non allemand de la ville de Hambourg au Parlement national, où j'ai effectué un premier mandat de 1993 à 1997. A la fin de mon mandat, j'ai repris mon métier (je suis professeur d'université), et j'ai été réélu au Parlement il y a environ trois ans et demi. Je suis de nationalité allemande, mais j'ai beaucoup fait parler de moi lorsque je suis entré pour la première fois au Parlement national, puisque j'étais le premier député allemand issu de l'immigration à ne pas être né en Allemagne, ce que j'ai vécu comme un véritable honneur.

Je suis né en Turquie où j'ai vécu jusqu'à la fin de mes études secondaires. Je suis ensuite venu étudier les sciences politiques en Allemagne. Je m'intéresse depuis des décennies aux questions migratoires, tant du point de vue professionnel qu'en qualité de membre de plusieurs organisations de la société civile. Je suis professeur d'université depuis 28 ans, et j'enseigne les sciences politiques, et en particulier la politique des migrations. J'ai présidé pendant 10 ans la Communauté turque d'Allemagne et j'ai écrit un livre intitulé *Deutsch-türkische Perspektiven* qui traite des questions migratoires et de l'intégration des migrants dans notre société.

Situation des minorités et des migrants en Allemagne

L'Allemagne, à l'instar des Etats-Unis, est un pays de destination des migrants. Près de 20 % des Allemands sont issus de l'immigration. A l'heure actuelle, environ 7 millions de personnes vivent en Allemagne sans être détentrices d'un passeport allemand. Il s'agit d'étrangers non naturalisés, qui sont pour la plupart originaires de Turquie. Trois millions de Turcs vivent actuellement en Allemagne, dont 800 000

ont été naturalisés et sont en possession d'un passeport allemand. D'autres communautés se sont également établies en Allemagne, parmi lesquelles des personnes venues de l'ex-Yougoslavie, mais aussi des Italiens, des Espagnols, des Portugais et des Grecs. . . Depuis deux ans, on assiste aussi à l'arrivée des migrants venus de Russie et des anciennes républiques de l'ex-Union soviétique.

Principaux problèmes des migrants d'Allemagne

La situation des migrants installés en Allemagne n'a jamais été facile, et ils se heurtent aujourd'hui encore à des difficultés persistantes. Pendant des années, les partis conservateurs allemands n'ont pas vraiment réussi à comprendre, ou n'ont pas voulu voir, que l'Allemagne était devenue le pays de destination de nombreux migrants, et n'ont pas voulu accorder aux migrants les mêmes droits que ceux dont bénéficiaient les citoyens allemands. Le processus de naturalisation soulève encore de nombreux problèmes en raison des réticences politiques auxquelles il se heurte. Le problème persiste dans la mesure où le droit allemand exige des migrants qu'ils renoncent à leur nationalité d'origine pour obtenir la citoyenneté allemande. Certains étrangers ne peuvent pas s'y résigner et veulent conserver leur passeport origine. Mais le droit allemand ne reconnaît pas la double nationalité. En conséquence, il y a aujourd'hui en Allemagne sept millions d'étrangers, dont certains vivent depuis des décennies dans le pays, y sont nés et y ont été élevés, mais qui sont toujours officiellement considérés comme des étrangers parce qu'ils ne peuvent pas obtenir la citoyenneté allemande et un passeport allemand [sans renoncer à leur nationalité d'origine]. Ils ne peuvent donc pas bénéficier des mêmes droits que les Allemands, notamment en matière de droits de vote.



Hakki Keskin

Allemagne



Je dois dire qu'il n'y a strictement aucune forme de discrimination au parlement. Je dirais même, et je tiens à insister sur ce point, que les possibilités sont les mêmes pour tous les parlementaires.

- Il en va de même de l'éducation et de la formation. Le chômage est un gros problème qui touche particulièrement les migrants. Il y a plus de chômeurs parmi les migrants que dans la population majoritaire, et il faut donc dispenser aux migrants des formations mieux adaptées. Le constat vaut aussi pour l'apprentissage, etc. De manière générale, les problèmes liés à l'éducation renvoient aussi à des considérations d'ordre culturel et linguistique. Nous pensons que les cultures et les langues des migrants doivent être prises en compte et intégrées aux programmes d'enseignement nationaux.

Elections de représentants des minorités au Parlement

Il y a actuellement huit représentants de minorités au Bundestag, le Parlement fédéral, dont cinq d'origine turque. Il y a également un député iranien ou né en Iran et un autre d'origine indienne. Au total, nous sommes au moins 8 sur 615 parlementaires. Cela dit, l'Allemagne est un Etat fédéral, il y a aussi de nombreux parlementaires non allemands dans les parlements locaux et régionaux.

Les huit membres du Bundestag issus de l'immigration sont affiliés à des partis politiques d'obédiences diverses... Trois sont membres de mon parti, le Parti de gauche et représentent également les électeurs d'origine turque ou nés en Turquie. Le Parti social-démocrate, le SPD et Les Verts comptent aussi dans leurs rangs des membres issus de l'immigration, contrairement au Parti conservateur et, étonnamment,

au Parti libéral démocrate, le FDP. Je parle là du Bundestag, le Parlement fédéral. Au niveau des Etats, il y a à Berlin et à Hambourg des parlementaires de la CDU [Parti conservateur] issus de l'immigration.

Il n'y a pas de sièges réservés [aux minorités] au Bundestag, ni aucun autre dispositif de ce type. Pour être élu au parlement, il faut être une personnalité reconnue et un membre actif d'un parti politique. Il est vrai aussi que, dans certains cas, les parties encouragent d'autres candidats potentiels à se présenter aux élections législatives, dans l'espoir de conquérir de nouveaux électeurs. C'est dans cet objectif que le Parti de gauche m'a demandé de me présenter sous son étiquette. Le Parti espérait, non sans raison, que ma candidature permettrait de rallier de nouveaux électeurs, et c'est ce qui s'est effectivement produit.

En tant que migrant originaire de Turquie, je porte effectivement une attention particulière aux intérêts des membres de ma communauté, qui attendent de moi que je défende avant tout les intérêts de la population turque minoritaire. Mais je suis aussi député allemand, et je me dois à ce titre de représenter tous les citoyens de la République fédérale d'Allemagne.

Collaboration interpartis entre les parlementaires issus des minorités

Les huit membres du Bundestag issus de l'immigration sont de sensibilités politiques différentes : certains sont membres du Parti de gauche, d'autres du SDP ou des Verts. Nous sommes effectivement en contact, mais la politique partisane finit toujours par l'emporter, d'autant qu'il n'y a pas de groupe parlementaire informel réunissant les représentants des minorités. Du reste, il serait difficile de constituer un groupe qui ferait fi des frontières entre les partis. Mais nous travaillons ensemble, bien évidemment, sur un certain nombre de dossiers. A titre d'exemple, nous avons présenté une proposition de loi sur l'octroi de la nationalité allemande et la reconnaissance de la double citoyenneté. Nous avons formé une alliance avec des membres des Verts, du FDP, du Parti de



gauche et du Parti social-démocrate. Il s'agissait essentiellement des huit parlementaires issus des minorités et des membres de leurs partis favorables à notre initiative. Malheureusement, cette alliance a été dissoute et la collaboration entre nos partis n'a pas abouti, car certains des partis concernés étant alliés ou membres de la coalition au pouvoir. Or les conservateurs, qui font partie de cette coalition, sont opposés à notre proposition.

Place des minorités dans les commissions parlementaires et culture parlementaire

Je dois dire qu'il n'y a strictement aucune forme de discrimination au Parlement. Je dirais même, et je tiens à insister sur ce point, que les possibilités sont les mêmes pour tous les parlementaires. Certes il y a, dans tous les partis politiques, des experts particulièrement qualifiés dans des domaines comme l'intégration des migrants, les politiques migratoires, les réfugiés et les demandeurs d'asile, et ce sont eux qui interviennent en qualité de porte-parole de leurs partis.

Quant aux migrants – en fait, il s'agit plutôt d'Allemands issus de l'immigration – et à leur place au sein des commissions parlementaires, rien ne les empêche de présenter leur candidature lorsqu'un siège se libère au sein d'une commission et d'obtenir ce siège. A l'évidence, les sièges qui se libèrent peuvent faire l'objet d'une très forte concurrence, en particulier dans le cas de la Commission des affaires étrangères, qui est très prisée des parlementaires, et dans laquelle il n'y a pratiquement jamais de sièges vacants. Mais tous les parlementaires peuvent se présenter, y compris les Allemands issus de l'immigration. Nous sommes vraiment tous traités sur un pied d'égalité.

Mesures en faveur d'une société plus inclusive

Premièrement, il faut promouvoir l'égalité des droits et des chances, en commençant par modifier les lois

sur la citoyenneté afin de permettre à des étrangers d'être naturalisés et de devenir des citoyens allemands. Il faudrait pour cela éliminer de la législation les dispositions relatives à la renonciation forcée à la nationalité d'origine ou faire en sorte que la double citoyenneté soit reconnue.

Deuxièmement, il faut que les langues et les cultures étrangères soient reconnues et soutenues. Elles doivent être perçues comme une source d'enrichissement pour la démocratie, et non comme une menace. Nous sommes favorables à l'intégration mais nous sommes opposés à l'assimilation. Troisièmement, il faut allouer des financements à l'éducation et la formation des personnes issues des minorités ou de l'immigration, car sans éducation, on ne peut pas avancer. Dans le domaine politique, [sans éducation] on ne peut pas influencer sur la politique suivie. . . Les enfants d'immigrants, en particulier, se heurtent à des problèmes et ont des difficultés à accéder à l'éducation. Ils ont donc du mal à trouver du travail. Le taux de chômage parmi les migrants est deux fois supérieur à celui enregistré chez les personnes d'origine allemande.



Hakki Keskin

Allemagne

- Quatrièmement, il faut adopter une législation proactive interdisant et condamnant les discriminations. Cette législation ne devrait pas simplement prévoir le recours aux services de police ou aux tribunaux, dans la mesure où la procédure officielle de signalement est discriminatoire. Elle est de surcroît longue, coûteuse et inefficace. Les lois contre les discriminations devraient s'appuyer sur un mécanisme comme la médiation ou sur l'intervention d'un intermédiaire qui serait à la fois le porte-parole et le défenseur des victimes de discrimination. Il faudrait par ailleurs que la charge de la preuve revienne non plus aux individus, qui ne seraient plus tenus d'apporter la preuve des discriminations dont ils s'estiment victimes, mais aux administrations, employeurs ou établissements scolaires, par exemple, qui devront prouver qu'ils n'ont pas agi de manière discriminatoire.

Elizabeth León

Pérou



Chambre
Congrès

Affiliation
Union pour le Pérou

Date d'entrée au Parlement
2006

[En tant que parlementaire issue de la population majoritaire] je pense que, pour la première fois, [les parlementaires autochtones] sont aujourd'hui très présents au sein des institutions parlementaires du Pérou. Les communautés autochtones étaient déjà représentées lors de la précédente mandature, mais elles sont beaucoup plus visibles aujourd'hui. A titre d'exemple, [les parlementaires autochtones ont maintenant le droit] de s'exprimer dans leur propre langue et de faire appel aux services d'un interprète, ce qui constitue un grand pas en avant dans la voie de l'acceptation et de la reconnaissance du multiculturalisme dans notre pays. Certes, la majorité s'exprime en espagnol, et c'est la majorité qui gouverne. Mais on peut néanmoins y voir un signe de tolérance. Le fait que les parlementaires puissent désormais s'exprimer dans leur propre langue s'ils le souhaitent est en soi un grand progrès.

Amélioration de la représentation des communautés autochtones au Parlement

En matière de représentation sociale, je pense que le Parlement a encore des progrès à faire pour être à l'image de la population et mieux rendre compte de la nature multiculturelle de notre pays. Nous avons actuellement du mal à trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les peuples d'Amazonie. On attend, et on exige parfois de nous que nous représentions ces peuples. Si nous sommes tous Péruviens, nous n'en avons pas moins des opinions et des conceptions du monde différentes. Des malentendus surviennent parfois lorsque nous ne parvenons pas à établir le dialogue qui permettrait aux peuples d'Amazonie de dire ce qu'ils pensent des décisions législatives ou gouvernementales influant sur leurs ressources. Nous devons faire davantage d'efforts. Certains ont proposé d'ouvrir [le parlement] aux représentants des peuples amazoniens, à l'exemple de ce qui se pratique déjà aux niveaux local et régional. Pour l'heure, aucune mesure n'a été prise en ce sens à l'échelle nationale.

Quotas et sièges réservés

Les partis doivent inscrire sur leur liste [des candidats issus des communautés autochtones] ... Et c'est là qu'est le problème. S'il n'y avait pas de crise institutionnelle, nous ne serions pas contraints

d'imposer des quotas ou de réserver des sièges aux peuples des Andes ou d'Amazonie. Mais... nos partis politiques ne reposent pas sur des structures solides. Nous devons mettre sur pied de nouvelles structures institutionnelles aux niveaux local, régional et national. A titre d'exemple, les partis politiques nationaux ne sont pas tous représentés au niveau local. S'ils étaient mieux organisés et structurés, les problèmes traités à l'échelle locale et régionale pourraient être portés à l'attention du Parlement national. Mais il y a un [décalage entre les différents niveaux], et il nous faut donc recourir à des mécanismes transitoires comme les quotas et les sièges réservés. Je crois que nous devons faire cet effort et trouver une solution, parce que le Parlement doit être à l'image de la population et témoigner du caractère multiculturel de notre pays. Le Pérou compte de nombreuses ethnies, et nous devons montrer qu'il n'y a qu'une seule et même nation péruvienne qui s'exprime au travers de sa grande diversité. Le Parlement doit lui aussi témoigner de cette diversité. C'est à la Commission constitutionnelle qu'il appartient d'engager une réflexion en ce sens. La Commission des peuples andins, amazoniens et afro-péruviens, que je préside, a déjà pris un certain nombre d'initiatives. La commission ne prend pas de décisions, mais ces initiatives pourraient néanmoins être portées à l'attention de la Commission constitutionnelle.



Elizabeth León

Pérou



→ Relations entre les parlementaires issus de la population majoritaire et les représentants des minorités

Les choses s'améliorent lentement. . . Il y a des moments de compréhension et de tolérance, mais il y a aussi des moments de conflit, par ce que nous n'avons pas la même conception de ce que ces relations doivent être, et que nous ne nous comprenons pas. Les approches sont multiples et les positions politiques très diverses, depuis le nationalisme pur et dur jusqu'à l'ultralibéralisme. Nos devons maintenant établir un consensus.

Certaines commissions, comme celle des peuples andins, amazoniens et afro-péruviens, sont représentatives de la diversité de notre pays, et les parlementaires peuvent y proposer des initiatives. A ce jour, 26 propositions visant à modifier la Loi sur les peuples originels ont déjà été présentées à la commission, et un groupe de travail chargé d'examiner cette question a été mis en place. Ce qui est intéressant, c'est que tous les membres de la commission représentent des communautés andines. Dans le même temps, le Parlement a autorisé les parlementaires

qui s'intéressent à ces questions à se regrouper au sein de structures plus larges de dimension nationale ou internationale. Il existe aujourd'hui un mouvement [régional] des parlementaires autochtones d'Amérique latine. Des dispositions ont été prises afin de permettre aux parlementaires de former cette commission, qui n'existait pas à l'origine dans la structure du Congrès.

Problèmes liés à l'établissement d'un consensus

On est passé de la tolérance à la confrontation. Les tensions ont atteint leur point culminant l'année dernière, avec la suspension de sept parlementaires. Il faut cependant souligner que, si ces parlementaires affirment avoir été suspendus pour avoir voulu « défendre l'Amazonie », le problème tenait en fait au conflit entre deux conceptions du développement de la région amazonienne et à l'absence de consensus, qui a contribué à exacerber la polarisation politique du Parlement. Cela ne veut pas dire que les autres parlementaires étaient opposés à la défense de l'Amazonie. Disons simplement que chacun des deux camps avait un point de vue différent sur la question.

La Commission d'éthique a été saisie de deux ou trois plaintes émanant de représentants de la majorité qui affirmaient avoir été l'objet d'agressions verbales, en langue autochtone, de la part de représentants de communautés autochtones. Ces exemples mettent clairement en évidence les différences liées aux modes d'expression des parlementaires, qui peuvent donner lieu à des interprétations différentes. Le quechua est une langue d'expression orale et de dimension hautement symbolique. Je parle le quechua, je connais cette langue, et les propos tenus par mes collègues pouvaient être interprétés de multiples manières. Selon la traduction officielle du compte rendu de séance, l'un des représentants autochtones concernés aurait tenu des propos diffamatoires. En fait le terme incriminé signifie « blanc » et avait été utilisé à propos d'un autre parlementaire. On voit donc que l'interprétation des déclarations faites en langue autochtone soulève parfois des difficultés.



Nous essayons actuellement d'établir un consensus, parce qu'il nous faut trouver un terrain d'entente et définir des objectifs communs, en tant que Péruviens, afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés dans des domaines comme le changement climatique, la consultation préalable, les ressources naturelles, le droit forestier, l'utilisation des sols et le zonage.

Rôle de la Commission des peuples andins, amazoniens et afro-péruviens

Ces trois dernières années, la Commission a préparé 158 propositions de loi, dont trois seulement ont été votées. Nous devons maintenant réfléchir à ce qu'il convient de faire de tous les textes que nous avons produits. A l'heure actuelle, 48 propositions de loi attendent d'être examinées au Congrès, dont 14 au moins revêtent à nos yeux une importance prioritaire. J'ai bon espoir de voir le processus aboutir, puisqu'en un mois, nous avons déjà réussi à faire voter trois de nos propositions de loi. L'une d'entre elles constitue un geste fort de la part du Parlement en faveur du multiculturalisme : elle vise à rebaptiser la fête nationale du 12 octobre, appelée *Día de la Raza*, ou « Journée des Amériques », qui marque l'arrivée des conquistadors espagnols, et qui s'appellera désormais « Journée des peuples originels et du dialogue interculturel ». Les administrations régionales et le ministère de l'éducation seront chargés de coordonner les nombreuses célébrations organisées dans tout le pays pour marquer cette journée.

Cette initiative pourrait sembler dérisoire, mais elle a pourtant une dimension politique majeure : elle équivaut en effet à une reconnaissance tacite du caractère multiculturel de notre pays. Dans la version initiale du texte, il avait été proposé de baptiser cette journée « Journée de la résistance des peuples originels », puis le texte a été modifié en « Journée de la reconnaissance », mais c'est finalement la formule que j'ai citée tout à l'heure qui a été retenue. Ça n'a pas été facile.

Obstacles que rencontrent les représentants autochtones au Parlement

Nous nous heurtons à de sérieux problèmes. Il faut que les commissions soient beaucoup plus ouvertes, parce que les questions interculturelles qui préoccupent le monde rural, les communautés autochtones et les sociétés andines doivent être prises en compte dans toutes les commissions et dans toutes les lois. Jusqu'à présent, [les parlementaires autochtones] se sont consacrés principalement à deux ou trois des grands enjeux intéressant directement les communautés autochtones : l'énergie et le secteur minier, l'agriculture et l'environnement. C'est dans ces domaines que la participation des députés autochtones a été la plus importante. Mais, dans la mesure où les questions interculturelles recoupent tous les domaines, elles devraient aussi intéresser l'ensemble des citoyens péruviens, ce qui soulève des difficultés. . . Il faut beaucoup d'expérience pour négocier un programme et établir des priorités, et on peut parfois perdre de vue l'avis des minorités, ce qui peut entraîner des retours de bâton.

Je crois que nous devons modifier les règles parlementaires. Il faudrait au moins 26 représentants au Parlement pour que chaque commission parlementaire compte un [membre autochtone], et ce n'est pas la solution. Le défi consiste à trouver la bonne solution, que ce soit par la représentation, comme certains le demandent, ou par l'adoption de nouvelles règles parlementaires qui exigeraient de toutes les commissions, y compris celles dans lesquelles il n'y a pas de représentant autochtone, qu'elles tiennent compte de certaines questions dans l'examen de tous les textes qui leur sont présentés.


Relations entre les représentants autochtones et leurs électeurs

La relation entre la population et les représentants [autochtones] obéit à des codes, des pratiques, voire des règles de conduite particuliers qui vont



Elizabeth León

Pérou



La relation entre la population et les représentants [autochtones] obéit à des codes, des pratiques, voire des règles de conduite particuliers qui vont parfois à l'encontre des normes juridiques et formelles régissant le fonctionnement du Parlement.

- parfois à l'encontre des normes juridiques et formelles régissant le fonctionnement du Parlement. Nous [la population majoritaire] devons faire plus d'efforts pour les comprendre. [Les représentants autochtones] ont une conception très précise de ce que doit être la représentation parlementaire. Ils ne prennent jamais de décision sans consulter leurs organisations, ce qui ralentit le processus. En leur

qualité de parlementaires. Ils doivent supporter le coût de la représentation, tant au Parlement que dans leurs relations avec les dirigeants de leurs organisations.

Nous travaillons actuellement sur la question de la consultation préalable. L'idée est de dialoguer avec les représentants des peuples originels ainsi qu'avec les parlementaires qui représentent ces communautés. Je crois que nous sommes parvenus [au Pérou] à un stade où le consensus devient primordial. Nous devons construire des relations nouvelles avec la population en commençant à la base, par les administrations de niveau local ou régional... Nous devons faire en sorte de mieux comprendre le caractère multiculturel et multilingue de notre pays. Et pour comprendre comment ce multiculturalisme peut être représenté au parlement, nous devons [tous] acquérir plus d'expérience du système parlementaire en lui-même... afin d'éviter tout malentendu.

Margaret Mensah-Williams

Namibie



Chambre
Conseil national

Affiliation
SWAPO

Date d'entrée au Parlement
1999

Je m'appelle Margaret Mensah-Williams. Je suis membre du Conseil national, la chambre haute du Parlement de la République de Namibie. J'effectue actuellement mon deuxième mandat de six ans. Nous sommes élus au scrutin direct, alors que les membres de l'Assemblée nationale [la chambre basse] sont élus au scrutin de liste. Les membres du Conseil national sont tous élus par les électeurs de leurs circonscriptions. J'assume actuellement la vice-présidence de la chambre [haute]. J'occupe ces fonctions depuis maintenant 11 ans, et j'ai été la première femme du pays à être élue à un poste de décision au Parlement. J'ai été élue [à ce poste] par mes pairs.

Mes parents sont d'origines différentes. Mon père était d'origine ghanéenne et il était noir, alors que ma mère était métisse. Les gens nous regardaient toujours comme si nous étions différents, et demandaient à mon père : « Ce sont vos enfants ? ». Par chance, parce que j'ai grandi dans cet environnement, je n'attache aucune importance à la couleur des gens, et je pense que tous les individus sont égaux. . . Je suis enseignante de formation. Puis j'ai quitté l'enseignement pour la société civile, et c'est ainsi que je suis entrée [au Parlement]. Mais ma passion de la politique et de la défense des droits de l'homme remonte à bien plus longtemps, à l'époque où il y avait encore en Namibie un régime oppressif, l'apartheid.

Parlementaires issus des minorités

Outre les Ovambos, le peuple majoritaire du pays, Il existe en Namibie quatre tribus minoritaires : les Hereros les Kavangos, les Namas et les Damarans. Viennent ensuite les métis, qu'on appelle aussi « gens de couleur », entre autres, et qui sont très peu nombreux. Je suis le seul parlementaire métis du pays.

Le fait d'être issue d'une minorité ne m'a pas facilité les choses. C'est un peu comme si j'étais suffisamment qualifiée pour faire ce travail, mais pas assez pour occuper un poste de parlementaire, parce que je ne viens pas du bon milieu. La Constitution de la République de Namibie dit que tous les citoyens sont égaux, mais dans les faits, des inégalités existent.

A titre d'exemple, j'ai récemment eu un échange très vif, en public, avec un ambassadeur membre de mon parti. Il avait déclaré que, lors de la Journée mondiale du sida, il avait eu une altercation avec un jeune. Cette personne est issue de la principale ethnie du pays, et part visiblement du principe que sa communauté doit être seule à prendre des décisions et à exercer le pouvoir, que [la population majoritaire] doit avoir un accès privilégié aux postes de responsabilité, etc. Le jeune en question, lui, appartenait à une autre tribu . . . L'ambassadeur avait déclaré que les jeunes n'avaient aucune expérience, qu'ils étaient atteints de « sida politique », et que le virus était contagieux. Ces propos m'ont paru d'autant plus choquants qu'ils ont été tenus pendant la Journée mondiale du sida. . . Cet homme s'en prenait directement [aux jeunes], alors que nous sommes justement [censés] combattre l'ostracisme, et disait en substance que tout ce qui est mauvais a le sida, et que si les jeunes ne sont pas d'accord avec lui, c'est parce qu'ils souffrent de « sida politique ».

Je l'ai aussitôt interpellé, car ce n'est pas une chose que l'on peut prendre la légère. . . Lors d'une séance publique, il s'en est pris à moi, en disant 1) que j'étais une nouvelle venue dans le parti, en se fondant uniquement sur la couleur de ma peau, la région d'où je viens et mes origines ethniques ; 2) que j'étais membre de la DTA [Alliance démocratique de la Turnhalle], le parti qui rassemble majoritairement des métis. Il est parti du principe que, parce que j'étais métis, j'étais forcément membre de ce parti, auquel je n'ai pourtant jamais adhéré. Je me suis



Margaret Mensah-Williams

Namibie



Je crois que, de par la diversité que je représente, j'exerce une influence positive sur les autres. . . J'éprouve une grande satisfaction à montrer [aux gens] que, si j'ai réussi, ils le peuvent aussi.

→ sentie insultée, et je lui ai dit qu'il tenait des propos racistes. J'ai dit : « Vous faites des suppositions en vous basant sur le fait que je suis d'origine métisse. Et vous pensez que je suis une nouvelle venue dans le parti parce que selon vous, c'est la tribu majoritaire qui possède [tout]. Et bien, j'ai du nouveau pour vous. . . » Voilà le message que j'essaie de faire passer. Je n'ai jamais hésité à dire ce que je pense.

Je suis parfaitement consciente de mes origines, et du fait que les métis sont rares dans les rangs du parti au pouvoir. . . J'ai eu le sentiment d'être rejetée lorsque j'ai rejoint le parti. . . et d'avoir trahi [la communauté métisse]. Après mon élection, [certains des membres de l'ethnie majoritaire] m'ont fait comprendre que je n'étais pas digne à leurs yeux de siéger au Parlement. Il y a des gens fantastiques dans cette communauté, et d'autres [qui pratiquent la discrimination]... On est forcément influencé par ce type d'attitude, on a parfois peur, et face à ces tentatives d'intimidation, on se dit : « Je fais partie d'une minorité, je ne devrais peut-être pas m'exprimer autant, je risque de ne pas être réélue ». Mais j'ai l'esprit d'un chef, je suis l'épouse de mon mari et la mère de mes enfants. Personne ne pourra jamais m'intimider. Et je suis membre [du parti] au même titre que n'importe quel autre membre. Aucun des membres du parti n'est supérieur à un autre. Je m'emploie donc, jour après jour, à user de mon influence pour promouvoir l'intégration des minorités et l'émergence d'une société plus inclusive. C'est un discours qu'on entend de plus en plus aujourd'hui, mais si j'avais été moins solide, j'aurais disparu depuis longtemps de la scène politique.

Première femme Vice-présidente du Conseil national

Lorsque j'ai fait mon entrée [au parlement], c'était une institution composée majoritairement d'hommes, et je n'ai pas eu l'impression d'être la bienvenue. A cette époque, il n'y avait que deux femmes à la chambre haute. De plus, mon prédécesseur était encore là, et la majorité de mes collègues masculins le soutenaient. Il y avait aussi un parlementaire très soucieux d'équité entre les sexes qui avait son franc-parler et qui connaissait ma contribution à l'action du parti [l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain – SWAPO]. Il a eu le courage de proposer ma candidature et de défendre le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. A l'évidence, son intervention n'a pas été très appréciée de ses collègues, et [ma candidature au poste de Vice-présidente] a été transmise au bureau politique du parti pour examen.

Ce genre de situation m'exaspère, et j'ai donc dit à mes collègues : 1) je ne me laisse pas facilement intimider ; 2) je ne transige pas avec mes principes ; 3) je vais remettre ces pratiques en question. J'étais très déterminée, et j'ai compris que pour réussir, il me fallait connaître parfaitement les règles parlementaires. J'ai décidé d'en faire mon arme, parce que je savais que, sans cette connaissance, je ne pourrais pas être [un modèle] pour toutes les femmes appelées à prendre la relève, et pour les femmes et les enfants en général. Je devais être un exemple sans faille pour montrer à toutes les femmes que nous pouvons exercer des responsabilités à l'égal des hommes, et que les femmes peuvent assumer avec autorité des responsabilités politiques.

A mon arrivée au Parlement, je suis allée saluer les agents parlementaires. . . L'un d'entre eux m'a dit : « Voici les Règles de procédure parlementaire ». Puis, il a ajouté : « Au fait, vous savez que c'est vous qui présidez demain ? ». J'ai répondu : « Très bien. Donnez-moi les règles et expliquez-moi en quoi consiste la procédure ». C'est ce qu'il a fait, et je n'ai



pas dormi de la nuit. Je me suis entraînée devant mon miroir pendant toute la nuit et j'ai appris les règles par cœur. Je me suis préparée, mais je me suis également dit qu'il fallait que je fasse preuve de fermeté, et que je montre à mes collègues que les femmes peuvent exercer des responsabilités avec autorité. . . Le lendemain, lorsque j'ai été appelée pour ouvrir la séance, tous mes collègues m'ont regardée d'un air moqueur, en se disant sans doute que j'allais échouer. J'ai pris place au perchoir, le sourire aux lèvres, et j'ai présidé la séance sans aucun problème parce que je connaissais les règles. Tous les parlementaires me regardaient fixement, l'air stupéfait, et lorsque j'ai repris ma place, le collègue assis à côté de moi m'a demandé : « Comment avez-vous fait ? ». J'ai simplement répondu : « Les femmes ont un talent inné pour le commandement ». Il a gardé le silence, et il ne saura jamais rien de la nuit que j'avais passée la veille.

Intégration des San

Je crois que, dans les pays où les minorités souffrent, il est de la responsabilité des parlementaires de faire en sorte qu'elles soient prises en compte. Par chance, la Constitution namibienne contient des dispositions en ce sens. Et dans la mesure où les parlementaires exercent aussi une fonction de contrôle, il est de notre devoir [de veiller à ce que] tous les engagements pris soient [tenus].

En ce qui nous concerne, la priorité, c'était les San, qui sont [la plus petite communauté autochtone] du pays. Et comme les Bushmen, ce sont les plus marginalisés. Notre Vice-Premier ministre, qui est une femme, a lancé un projet spécial [à leur intention]. Nous en sommes très fiers, car dans le passé, les enfants de cette ethnie n'allaient jamais à l'école. Les San vivaient repliés sur eux-mêmes, ils se mariaient entre eux, les filles étaient mariées dès l'âge de 13 ans, etc. Le gouvernement a donc mis en œuvre un certain nombre de projets en faveur des San, et leur situation s'est améliorée. On leur a construit des écoles, en leur expliquant pourquoi l'instruction est

importante, et on leur a apporté l'électricité. De jeunes San ont pu ainsi suivre une scolarité complète, et sont maintenant à l'université. Le premier président de la Namibie a nommé [un San] au parlement, et un autre devrait prochainement faire son entrée au Parlement en remplacement d'un parlementaire sortant.

De l'importance d'être un modèle

Je crois que, de par la diversité que je représente, j'exerce une influence positive sur les autres. . . Lorsque j'ai rejoint le parti, on m'appelait makua, la femme blanche. Les gens disaient : « Qui est cette femme blanche ? ». Aujourd'hui, on m'appelle « camarade », et la majorité des femmes des tribus m'embrassent lorsqu'elles me voient. Il en va de même au sein de ma communauté d'origine. Le fait de me voir m'exprimer ouvertement et sans crainte [au parlement], où je siège maintenant depuis tant d'années, a eu un impact positif sur les membres de la communauté. Je pense qu'avant, ils se disaient : « Elle parle trop, elle finira par partir ». Aujourd'hui, beaucoup d'entre eux ont rejoint le parti et s'investissent davantage.

J'éprouve une grande satisfaction à montrer [aux gens] que, si j'ai réussi, ils le peuvent aussi. Il y a une autre femme au parlement, la vice-ministre de la condition féminine. Elle est issue de la communauté →



Margaret Mensah-Williams

Namibie

- Ovahimba, qui est extrêmement minoritaire. Elle ne parlait même pas l'anglais lorsque le Président l'a nommée, mais elle a pris des cours d'anglais, et elle est devenue un modèle et un exemple très encourageant.

Le climat qui règne en Namibie est très favorable aux minorités et devrait les aider à conquérir la place qui leur revient. L'Etat a fait la preuve de son engagement en faveur de l'intégration des minorités, comme en témoigne l'exemple des bushmen et des San. Les pouvoirs publics s'efforcent d'aller au devant des minorités et ont officiellement reconnu les

autorités traditionnelles. Un processus de réconciliation a été engagé, avec le soutien de l'Etat et du parti au pouvoir. Mais il y a aussi des gens dans d'autres communautés, y compris les blancs, qui font tout leur possible pour apporter leur contribution à cet effort, et j'en suis très fière. Nos perspectives d'avenir s'améliorent et celles de nos enfants aussi. L'Etat octroie des bourses d'études, construit des hôpitaux, améliore les infrastructures, et les résultats commencent à se voir. Mais nous devons faire plus pour que tous les citoyens puissent participer au développement du pays. Et c'est sur cet objectif que doivent porter tous nos efforts.

Sophia Abdi Noor

Kenya



Chambre
Assemblée nationale

Affiliation
Mouvement démocratique orange

Date d'entrée au Parlement
2007

Je m'appelle Sophia Abdi Noor. Je suis membre de l'Assemblée nationale du Kenya. Je suis originaire du nord du Kenya, de la Province nord orientale. Je suis présidente de la Commission parlementaire du travail et de la protection sociale, et membre de la Commission parlementaire restreinte de la révision constitutionnelle et de la Commission des affaires juridiques et constitutionnelles. Je suis aussi Vice-présidente du groupe parlementaire des femmes, Secrétaire général adjoint du groupe parlementaire des pastoralistes et Secrétaire général du groupe parlementaire des musulmans.

Je suis membre du Mouvement démocratique orange, et membre du Conseil exécutif national [du Mouvement]. Je suis également secrétaire du Conseil des affaires humanitaires de mon parti. Je n'ai pas été élue au Parlement ; c'est mon parti qui m'a désignée. Il disposait de six sièges et a désigné trois hommes et trois femmes. Nous avons tous les six milité activement dans les rangs de nos partis politiques.

Je fais partie d'un groupe minoritaire au Kenya. Il y a au Kenya de très nombreux groupes qui entrent dans la catégorie des minorités. Je crois qu'il y a trois [tribus principales] dans le pays. Tous les autres citoyens du pays appartiennent à des minorités. J'appartiens à un groupe ethnique minoritaire, les Somali du Kenya.

Religion et culture

Je suis issue d'une communauté pastorale dans laquelle [on préfère les garçons aux filles]. J'ai été victime de discrimination dès mon plus jeune âge. C'est pourquoi j'ai estimé de mon devoir de défendre les droits des femmes, et en particulier des fillettes, pour éviter que d'autres ne vivent ce que j'ai moi-même vécu. Il m'a paru juste de prendre fait et cause pour les droits de ceux qui ne peuvent pas faire entendre leur voix, les droits des minorités, des femmes et des enfants.

Ma religion, l'islam, est une religion juste, et il y a dans le Coran une sourate¹ qui traite de l'autonomisation des femmes, mais au plan culturel, la situation

est différente. Ma culture et ma religion sont étroitement liées, et les gens ne font pas la différence. La religion nous a été transmise dans une langue étrangère, l'arabe, et la plupart des [membres] de ma communauté d'origine ne comprennent pas l'arabe. Ils partent du principe que les pratiques qu'ils observent autour d'eux sont la religion, ce qui donne lieu à de nombreux malentendus et à des erreurs d'interprétation des préceptes religieux, et ce sont les femmes et les enfants qui en font les frais.

La communauté Somali a ses propres traditions. C'est une société de tradition patriarcale. L'homme occupe une position dominante dans notre culture. Nous avons aussi des systèmes traditionnels de gouvernance qui régissent la prise de décision. A titre d'exemple, les fillettes et les femmes ne peuvent pas posséder de biens, et [les femmes] ne sont pas censées hériter. Des mutilations génitales sont encore pratiquées sur de très jeunes fillettes qui ne sont pas en âge de se défendre. Les hommes se marient et divorcent comme bon leur semble, sans négociations préalables. Les femmes sont parfois mariées de force. Une femme qui ne peut pas avoir des garçons n'est pas considérée aux yeux [de son mari] comme une véritable épouse et peut donc être répudiée. C'est ce qui est arrivé à ma mère.

Discrimination

L'Etat a pratiqué de manière systématique la marginalisation et l'ostracisme à l'égard de ma communauté.

¹ Une sourate est un chapitre du Coran.

Sophia Abdi Noor

Kenya

→ Nous avons subi des discriminations sociales en raison de notre culture et de nos traditions, et au niveau national, on nous a systématiquement privés de nos droits à l'éducation, à la survie, à la nourriture et au logement – tout cela nous a été refusé. Notre région était coupée du reste du monde. C'était même stipulé dans la Constitution, et nous devons être munis d'un laissez-passer pour nous rendre dans d'autres régions du pays.

Il y a eu beaucoup d'injustices dans le passé dans ma région d'origine. Il y a eu des massacres. En 1980, il y a eu un massacre terrible à Garissa, le chef-lieu de la Province du Nord orientale dont je suis originaire. En 1984, ont eu lieu les événements de Wajir, connus sous le nom de massacre de Wagalla, et en 1987 le massacre de Malka Mari. La loi sur l'état d'urgence a été décrétée dans notre région dès la proclamation de l'indépendance du Kenya et n'a été levée qu'en 1997.

Voilà pourquoi j'ai décidé de m'engager en politique ; il y a deux principales raisons à cela : les difficultés rencontrées par ma communauté au niveau culturel, et la politique du gouvernement en général. C'est ce qui m'a amenée à me présenter aux élections de 1997. Je suis entrée en politique en 1997, et je siège au Parlement depuis deux ans.

Accès des minorités au Parlement

Je ne pense pas que les groupes minoritaires aient accès comme le reste de la population aux informa-

tions et au soutien des partis politiques, ou qu'ils soient suffisamment informés de la teneur des programmes des partis pour avoir envie de se porter candidats. Il existe différents systèmes, mais la politique n'est jamais qu'une affaire de chiffres. C'est ce que l'on constate malheureusement dans ma région. La principale préoccupation des partis politiques est de savoir combien de sièges ou de voix ils peuvent emporter, et quand la majorité gagne, elle s'accapare tout. C'est ce qui se passe aussi dans notre parti politique. Qu'importe que vous ayez un cerveau, des qualifications, des idées à revendre pour améliorer les choses dans le pays : si vous êtes membres d'une minorité, aucun parti politique ne voudra de vous, et c'est regrettable.

Il n'y a pas [au Kenya] des systèmes de quotas. Nous n'avons pas non plus de sièges réservés aux minorités, et quand bien même ce serait le cas, je suis personnellement convaincue que la majorité utiliserait le système de manière abusive. . . Il serait préférable de mettre en place un dispositif spécifique en faveur des minorités qui permettrait de réserver des sièges à des régions précises. Il ne s'agit pas de donner aux minorités une part plus grande que celle de la majorité. Mais il faut tenir compte de l'importance numérique de ces populations, des régions dans lesquelles elles vivent, de leurs conditions de vie, de l'indice de pauvreté, des caractéristiques géographiques de ces régions, de l'état des systèmes de communication. Tels sont à mon sens les éléments qu'il faudrait prendre en considération.



Nous avons subi des discriminations sociales en raison de notre culture et de nos traditions, et au niveau national, on nous a systématiquement privés de nos droits à l'éducation, à la survie, à la nourriture et au logement – tout cela nous a été refusé... Voilà pourquoi j'ai décidé de m'engager en politique.



Rôle des groupes parlementaires

Je n'ai plus les chiffres en tête, mais je crois que nous sommes 40 [membres représentant les minorités] sur 222 [parlementaires]. Nous nous sommes regroupés parce que nous estimons tous représenter des minorités. Nous nous réunissons pour discuter. Certains d'entre nous se considèrent comme des autochtones, d'autres comme des minorités ; d'autres encore se voient comme les représentants des communautés pastorales. Nous avons donc constitué un groupe parlementaire afin de discuter de nos problèmes et des moyens de former un bloc avec tous nos alliés du Parlement. Certains de nos membres ont bâti de solides réseaux et de bonnes relations avec la majorité – ce sont d'excellents négociateurs pour lesquels le lobbying n'a pas de secret et qui savent comment établir le dialogue. Nos idées font parfois des adeptes, mais ce n'est pas toujours le cas.

Obstacles et règles parlementaires « non écrites »

Les minorités rencontrent de nombreuses difficultés, même lorsqu'elles sont représentées au parlement. Prenant l'exemple des commissions parlementaires... Les parlementaires [membres] de groupes mino-

ritaires ne parviennent jamais à intégrer les commissions les plus prestigieuses. De même, les membres de minorités politiques – comme vous le savez, il y a au Kenya un système de partage du pouvoir – ne sont jamais nommés ministres adjoints. En effet, les ministres sont désignés en fonction des atouts qu'ils représentent pour leurs partis politiques. Quelle influence pourront-ils exercer ? Combien d'alliés amèneront-ils avec eux ? 'est en fonction de ces questions que les ministres sont désignés. C'est pourquoi il est très rare que des membres de groupes minoritaires se voient confier des portefeuilles ministériels.

Il s'agit de règles tacites, qui ne sont écrites nulle part, mais n'en sont pas moins manifestes. Il y a des blocs politiques, et notamment trois groupes majoritaires qui estiment constituer à eux seule la majorité, et qui n'apprécient guère que les membres d'autres groupes se joignent à eux. Ils pensent que, si les membres de groupes minoritaires travaillent à leurs côtés, et entendre ce qu'ils disent, ils pourront reprendre leurs stratégies à leur compte... et s'en servir contre eux. C'est pourquoi ils ne nous invitent jamais à leurs réunions. Le lieu et l'ordre du jour de ces réunions sont toujours tenus secrets... Ils poursuivent des objectifs précis, mais ne veulent rien dire de leurs idées et de leur stratégie aux groupes minoritaires.



Sophia Abdi Noor

Kenya



Taille des circonscriptions et réformes requises

Le Kenya a entrepris de redessiner les limites de ses circonscriptions électorales et unités administratives. La majorité estime qu'il faut créer des circonscriptions selon le principe « un citoyen, une voix ». Je suis moi-même originaire de la troisième province du pays. Ma circonscription, appelée Ijara, couvre une superficie de 12 600 km², et n'a qu'un seul représentant au parlement. Dans le même temps, la Province centrale, dont est originaire l'ethnie majoritaire du pays, compte 32 représentants au parlement, pour une superficie de 13 000 km². C'est pourquoi nous défendons le principe « un kilomètre, une voix ».

Ce n'est pas mon parti politique qui défend ce principe, ce sont les électeurs de ma région, tous partis politiques confondus. Nous pensons – et je m'exprime maintenant en tant que représentante d'une minorité – que la superficie doit être prise en considération dans la définition des limites géographiques des circonscriptions électorales. Je pourrais également citer l'exemple de la circonscription de Wajir Sud, qui s'étend sur 27 000 km², soit [plus de] deux fois la taille de la Province centrale, et qui n'est pourtant représentée que par un seul parlementaire. Nous pensons que cette situation est injuste et, en tant que membres de communautés minoritaires, nous

estimons que nous devons être représentés de manière équitable au parlement, indépendamment de la taille de nos populations. Ce qui importe, ce sont les caractéristiques géographiques de nos régions, l'état de nos systèmes de communication et les intérêts de nos communautés. Autant dire que les programmes de la majorité parlementaire et des groupes minoritaires sont très différents.

Promotion des droits des minorités

Fort heureusement, le Règlement intérieur du Parlement a été modifié à l'issue d'un processus de réforme. La première réforme engagée par le Parlement a consisté à créer une Commission de l'égalité des chances chargée d'examiner toutes les injustices commises à ce jour dans notre pays. La commission se déplace sur le terrain pour recueillir des informations, et une fois qu'elle aura soumis ses recommandations au Parlement et que ce dernier les aura approuvées, une autre commission, la Commission de mise en œuvre, sera créée. Elle aura pour tâche d'assurer le suivi du processus et de faire en sorte que l'Etat soit tenu comptable de toutes injustices sociales recensées dans notre pays. La création de cette commission est un de mes vœux les plus chers, et [j'espère] que le processus aboutira avant que je ne me retire de la vie politique, que la Commission pourra mener sa tâche à bien, et que toutes les injustices commises depuis toujours dans notre pays seront reconnues. Enfin, j'espère que tous les citoyens, en tant qu'êtres humains, pourront exercer leurs droits, bénéficier des mêmes chances et participer sur un pied d'égalité au débat sur des enjeux d'importance nationale et mondiale.



Donald H. Oliver

Canada



Chambre
Sénat

Affiliation
Parti conservateur

Date d'entrée au Parlement
1990

Je m'appelle Don Oliver et je suis membre du Sénat canadien. Je suis le premier noir membre du Sénat, où j'ai été élu en 1990.

Je suis avocat de formation, et j'ai été le conseiller juridique du Parti conservateur pendant 25 ans. Je suis devenu expert en droit électoral et j'ai conseillé le Parti pendant six campagnes législatives. J'ai consacré les 20 dernières années à défendre les droits de l'homme et à promouvoir l'égalité au Canada.

Lorsque j'ai prononcé mon tout premier discours devant le Sénat, j'ai souligné que je remplirai mes fonctions jamais perdre de vue ni mes origines ni les électeurs que je représente et que nous appelons plus particulièrement au Canada les minorités visibles¹.

On dit de moi que je suis le défenseur des minorités visibles du Canada. Je suis connu pour mon franc-parler, et je parle toujours sans détours des résultats de mes recherches, de mon expérience personnelle et des enseignements que j'en ai tirés. Je fais des conférences dans des universités, dans des établissements scolaires et dans diverses organisations de par le monde, et je parle de pluralisme, de diversité, d'égalité et de droits de l'homme. Je crois que ces conférences et ma participation dans des séminaires et des tables rondes permettent aux gens d'obtenir les données factuelles et les informations dont ils ont besoin. J'espère qu'ils y trouvent aussi matière à réfléchir.

Obstacles à la représentation des minorités

Lorsque j'ai fait mon entrée au Sénat, j'ai d'abord voulu me faire une idée plus précise de la manière dont les minorités visibles sont représentées dans les secteurs public et privé. J'ai maintes fois constaté que les conseils d'administration des grosses sociétés

canadiennes étaient généralement composés exclusivement de blancs, et je leur ai d'ailleurs demandé : « Le Canada est une mosaïque qui n'est pas composée exclusivement de blancs, alors pourquoi votre conseil d'administration n'est-il pas à l'image de cette mosaïque ? ». Je me suis posé la même question à propos des services publics, qui emploient plus de 210 000 personnes, et dans lesquels il n'y avait pas non plus de personnes de couleur aux postes de direction.

Les obstacles à l'intégration des minorités étaient évidents, mais je n'en avais pourtant aucune preuve concrète. Pour les obtenir, j'ai créé une commission, recueilli 500 000 dollars et réalisé, avec l'aide du Conference Board du Canada, un groupe de réflexion, la plus grande étude jamais menée au Canada sur les obstacles à la représentation des minorités visibles. L'étude a montré non seulement qu'il existait des obstacles systémiques à la participation des minorités visibles, mais aussi que le racisme rendait impossible la promotion et la progression des gens de couleur dans les secteurs public et privé.

Intégration des minorités dans les partis politiques

Un des obstacles à la participation des minorités visibles à la vie politique tient à la manière dont nos partis politiques sont organisés.

Ils ressemblent beaucoup à des conseils d'administration de sociétés privées, et sont dirigés par un petit cercle entièrement composé de blancs qui se disent : « Il nous faudrait trouver quelqu'un pour



¹ Aux termes de la Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles s'entendent des « personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Donald H. Oliver

Canada

- remplacer Jim, qui doit nous quitter, mais qui est comme nous, qui fréquente notre église, qui joue au golf au même club que nous, qui partage nos valeurs et qui nous ressemble ».

C'est ce type de système de valeurs structurel et profondément ancré dans les mentalités qui rend impossible l'intégration des membres des minorités visibles, même s'ils mettent tout leur cœur et consacrent tout leur temps à coller des timbres, à distribuer des enveloppes, et à se démenner dans l'espoir de trouver leur place au sein d'un parti politique. Qu'il s'agisse du Parti libéral, du Nouveau parti démocratique ou du Parti conservateur, tous sont aujourd'hui encore contrôlés par des élites et par les cadres historiques.

Je ne suis pas favorable aux quotas, et je ne vais donc pas recommander l'adoption d'un quelconque système de ce type. Les partis politiques eux-mêmes doivent faire l'effort de comprendre que la diversité est la clé de l'avenir et que, si nous ne prenons pas très vite le train en marche, c'est nous qui allons rester sur le carreau. Je crois que les partis politiques qui auront le plus de succès à l'avenir dans les pays occidentaux sont ceux qui seront à l'image de ces sociétés pluriethniques. À l'inverse, ceux qui pratiquent l'exclusion et ne sont pas représentatifs de la majorité des électeurs ne seront pas reconduits au pouvoir.

Processus législatif

Le processus législatif permet de débattre, au sein des instances parlementaires, des questions relatives à la diversité, à l'égalité et aux droits de l'homme. Au Canada, le Sénat a pratiquement les mêmes prérogatives que la Chambre des Communes. Les projets et propositions de loi présentés à la Chambre sont examinés en première, deuxième et troisième lecture, puis renvoyés au Sénat où ils font à nouveau l'objet d'un examen en première, deuxième et troisième lecture. À l'issue de la deuxième lecture, le texte est transmis à la commission sénatoriale

compétente, qui en débat. Il est ensuite examiné à la Chambre en séance plénière. Tout membre de la Chambre des Communes ou du Sénat peut présenter au Parlement canadien proposition de loi émanant d'un député.

Il existe au Sénat un Comité permanent des droits de la personne au sein duquel sont débattues des questions comme l'emploi, l'égalité des chances, les droits de la personne, la justice, l'équité et les pratiques équitables en matière de logement. J'ai été membre de ce comité dans le passé. Le comité débat actuellement de questions relatives à l'amélioration de la représentation des minorités visibles dans la fonction publique : Y a-t-il des discriminations ? Y a-t-il des pratiques racistes ? Quelles recommandations adopter ? La plupart des représentants des minorités visibles qui siègent au Sénat, que ce soit sur les bancs de l'opposition libérale ou du Parti conservateur au pouvoir, veulent être membres de ce comité. Pour ma part je crois que les minorités visibles ne sont exclues d'aucun des comités sénatoriaux. Il existe aussi un Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Dans certains pays, les représentants des minorités forment des groupes parlementaires réunissant dans le but d'influer sur la législation. Au Canada, les représentants des minorités visibles que nous sommes ne sont pas suffisamment nombreux au Parlement – il n'y a pas assez de représentants des minorités noire, chinoise, coréenne ou indienne. Par ailleurs, l'esprit de parti règne au Sénat comme à la Chambre des Communes et interdit toute collaboration constructive entre les partis.

Initiatives visant à promouvoir les minorités

Outre mes fonctions de parlementaires, je travaille aussi sur plusieurs initiatives qui visent à renforcer la présence des minorités visibles, et en particulier de la communauté noire. Il y a au Canada de nombreuses communautés dans lesquelles les dispositifs d'entraide sont visiblement très efficaces. Ces mino-



rités s'emploient à promouvoir la réussite de leurs membres, en partant du principe que, si l'un d'entre eux réussit, deux ou trois autres le pourront aussi. A l'inverse, les membres de la communauté noire n'ont jamais su s'entraider. Mon demi-frère, aujourd'hui décédé, était pasteur baptiste et militait avec vigueur en faveur des droits de la personne; il disait que les membres de la communauté noire sont comme des crabes dans un panier : dès qu'un crabe parvient à se hisser au sommet, les autres s'empressent de le tirer vers le bas.

J'essaie de combattre cet état de fait. J'ai entrepris de créer la première organisation nationale de chefs d'entreprises noirs de l'histoire du Canada. Elle aura pour objectif d'aider ses membres à monter leurs propres entreprises. Je pense que, si des hommes d'affaires noirs bien décidés à s'entraider siégeaient dans les conseils d'administration de sociétés dans tout le pays, nous obtiendrions plus facilement le soutien des autorités provinciales et fédérales. J'espère que nous y parviendrons, et que nous pourrions ainsi construire et renforcer la communauté noire, pour qu'elle ne ressemble plus à un panier de crabes.

J'ai également été associé à la création du Centre culturel noir de la Nouvelle-Ecosse, qui a pour mission de mettre en lumière les réalisations de la communauté noire. Les parcours qui y sont retracés peuvent aussi servir de modèle pour les jeunes noirs. Ceux qui visitent le Centre peuvent se dire, par exemple : « il y a de l'espoir. Si je reste à l'école, si je ne touche pas à la drogue, je pourrais peut-être devenir médecin ».

Il est important pour notre société que des postes de responsabilités soient confiés à des représentants de minorités visibles qui pourront ainsi susciter l'admiration et le respect.

Lorsque j'étais encore un tout jeune avocat, je recevais parfois des pièces de procédure accompagnées d'une note disant : « à transmettre au nègre ». J'ai dû subir ce type de discriminations jusqu'à ce que mes collègues comprennent que je n'étais pas seu-

lement un « nègre », mais aussi un juriste digne de respect.

Lincoln Alexander est un des modèles dont je parle. Il a été nommé représentant de la Couronne en Ontario, la plus grande province du Canada, par le Premier ministre Mulroney. Cette nomination était un geste d'une force inouïe. Les gens se sont dits : « Mon Dieu, c'est un noir qui nous représente ». C'était un homme élégant et digne et un ardent défenseur de l'éducation des jeunes. Aujourd'hui, à près de 85 ans, il suscite toujours le plus grand respect. Si les noirs pouvaient accéder en plus grand nombre à de telles fonctions, on pourrait venir à bout de la crainte que les noirs qui réussissent, et les noirs en général, inspirent aux blancs. Ces derniers pourraient ainsi comprendre que les noirs sont des



Donald H. Oliver

Canada

- gens comme les autres, qu'ils sont compétents et qu'ils font correctement leur travail.

Comprendre la diversité

Je pense aussi que tous les parlementaires devraient suivre des cours de formation et de sensibilisation à la diversité. Ce type de formation n'est pas toujours facile à mettre en place, mais elle permet au moins aux gens de comprendre des choses dont ils n'étaient pas conscients jusqu'alors. Tous les parlementaires devraient suivre ce type de formation. Après tout, nous sommes la voix du peuple. Si nous refusons de voir la réalité qui nous entoure, comment pourrions-nous représenter les citoyens comme il se doit ?

Le Gouvernement canadien a pris conscience des difficultés particulières auxquelles se heurtent certaines composantes de la société. Il a élaboré un programme visant à éliminer les obstacles que rencontrent les quatre groupes ciblés – les femmes, les minorités visibles, les peuples autochtones et les

handicapés – pour accéder à des fonctions gouvernementales ou entrer en politique. Ce programme a été globalement efficace. Aujourd'hui, près de la moitié des ministres adjoints sont des femmes, la participation des communautés autochtones s'est renforcée et l'intégration des handicapés s'est améliorée. Les minorités visibles sont le seul groupe dont la situation n'a pas évolué, que ce soit dans le secteur public ou privé. Notre principal défi consiste donc à faciliter leur représentation au sein des assemblées parlementaires.

Bien sûr, j'éprouve parfois une grande frustration face au nombre encore trop limité de représentants des minorités visibles dans les instances parlementaires, mais je reste néanmoins passionné par mon travail de sénateur. Ces dernières années, on m'a souvent dit que j'avais contribué à faire bouger les choses, en particulier dans la fonction publique canadienne. Certes, des changements profonds s'opèrent actuellement dans le secteur public comme dans le secteur privé, mais on ne les doit pas qu'à moi. Je n'ai été qu'une voix parmi d'autres, et j'ai simplement réussi à me faire entendre.

María Sumire

Pérou



Chambre
Congrès

Affiliation
Union pour le Pérou

Date d'entrée au Parlement
2006

Je m'appelle María Sumire. J'ai été élue en 2006, et mon mandat prendra fin en 2011. Très franchement, je n'aurais jamais imaginé mettre un jour les pieds au Congrès, et encore moins en devenir membre. Je n'avais aucune ambition politique. Je suis issue d'une communauté appelée les Collachapi, et suis originaire du district de Layo, dans la province de Canas, qui se trouve dans la région de Cusco. Mon père a été un des fondateurs de l'Association des paysans de Cusco, le premier mouvement qu'il ait dirigé. C'est pour cela que je suis connue. J'ai toujours travaillé au sein de ma communauté.

Je suis membre de la nation Quechua, et c'est elle qui m'a demandé de devenir son porte-parole puisqu'elle n'avait alors aucun représentant au parlement. La nation quechua n'avait jamais été représentée au Congrès, et nombre de ses demandes étaient restées sans réponse. J'ai d'abord refusé. Lorsque la date d'enregistrement des candidats est arrivée, les responsables de la nation quechua m'ont dit : « Il faut que tu entres au Congrès, pour que nous puissions discuter avec un parti sensible à nos revendications ». J'ai demandé : « De quel parti s'agit-il ? » On m'a répondu : « Les *nacionalistas* ». Nous nous sommes toujours battus pour améliorer les conditions de vie [des populations autochtones], et je suis arrivée au Congrès remplie d'espoir, et des rêves plein la tête.

En tant que femme quechua, je fais parti de la commission des peuples autochtones. J'en suis membre depuis mon entrée au Congrès. Je siège également au sein de la Commission de l'énergie et des mines, domaines qui ont une incidence directe sur la vie de nos communautés. Je suis aussi membre de la Commission de la santé, qui traite de questions importantes pour nos communautés et nos enfants.

Exclusion des peuples autochtones

La Constitution dit que nous sommes tous égaux, mais ce n'est pas tout fait vrai. Les peuples autochtones tels que les Quechuas, les Aymaras et la nation amazonienne, sont exclus de tous. Non seulement de la représentation politique mais aussi des politiques de santé, de l'éducation, bref, de tout. Nous vivons dans deux mondes différents. Il y a le « Pérou

profond » et le Pérou officiel. C'est en tout cas comme cela que je vois les choses. Les Quechuas vivent loin de l'Etat. Pour nous, l'Etat est une autre nation. L'Etat ne vient jamais dans nos communautés pour nous demander comment les choses se passent. Nous avons même dû construire des écoles par nos propres moyens.

L'origine du problème remonte à la mise en place de l'administration espagnole. Les fondateurs de l'Etat du Pérou, leurs enfants, leurs petits-enfants et leurs arrières petits-enfants ont formé une élite qui gouverne aujourd'hui encore. Nous n'avons jamais été associés à la mise en place de la République. Au contraire, ils nous ont pris nos meilleures terres pour s'enrichir et nous ont chassés vers des régions isolées, où nous avons survécu grâce au savoir-faire de nos ancêtres.

Hostilité à l'égard des représentants autochtones au Parlement

Le Parlement a toujours été réservé à une élite, et il a toujours été dirigé par les partis politiques. Nous n'avons jamais eu de partis politiques. Nous avons créé des organisations comme la Confédération paysanne du Pérou, des organisations régionales, des syndicats, etc., mais nous n'avons jamais eu notre propre parti politique. Aujourd'hui malheureusement . . . ce sont les partis politiques, et non les mouvements sociaux, qui participent à la vie politique du pays. Les responsables politiques sont affiliés à un parti, et sont désignés par le parti. Le pouvoir se transmet de manière héréditaire, et seul compte le



María Sumire

Pérou



→ nom que l'on porte. Et je sais de quoi je parle : lorsque nous [représentants autochtones] sommes entrés au Congrès, les gens disaient : « Regardez un peu ce qui nous arrive ! », et rien n'a changé depuis.

[Les réactions ont été hostiles] dès ma prestation de serment. J'ai prêté serment en quechua, non pas parce que j'en avais décidé ainsi, mais parce que c'était le mandat que mon peuple m'avait confié. La Constitution dit que tout citoyen peut utiliser sa langue maternelle, et puisque ma langue maternelle est le quechua, je ne voyais pas de raison de ne pas utiliser ma langue. Je l'ai parlée toute ma vie, et nous parlons toujours quechua entre nous. Alors, pourquoi n'aurais-je pas prêté serment en quechua ? Mes frères et sœurs quechuas sont venus dans la capitale pour assister à ma prestation de serment, et ils avaient dû faire un tel sacrifice [qu'il m'a semblé important de prêter serment dans une langue qu'ils pouvaient comprendre]. Il y a eu des sifflements, les gens disaient : « Qu'est-ce que c'est que ça ? Faites-la asséoir. Elle ne devrait pas parler ». Rien de tout cela n'est arrivé aux autres.

Je ne peux pas dire [que ce soit] suffisant, mais je me sens vraiment soutenue [par mon parti]. Ils nous ont toujours soutenus. Notre groupe parlementaire est le seul qui vienne à notre secours lorsque nous sommes en butte à des vexations. Le pire est d'entendre ce que les gens disent de notre parti : « Quelle sorte de représentants Ollanta Humala nous a-t-il envoyés ? Des parlementaires qui ne savent ni écrire ni parler ». Certains sont même allés jusqu'à dire cela de nous.

Priorités législatives

La préservation des langues autochtones est une de nos priorités. Nous attendons depuis 2006 que la question soit débattue au Congrès en séance plénière, puisque la Commission des peuples andins a pris une décision en ce sens, mais cette décision n'a jamais été approuvée. Elle s'appuie pourtant sur une des dispositions de la Constitution, qui stipule que l'espagnol, le quechua, l'aymara et les autres langues parlées dans notre pays sont toutes des langues officielles. Mais il n'existe pas de loi cadre... J'ai déposé une proposition de loi dans laquelle je demande que ces langues soient utilisées dans les administrations publiques, que la carte ethnolinguistique soit respectée et que le quechua, l'aymara et les langues amazoniennes soient reconnus à l'échelle nationale, dans les administrations comme dans le secteur privé.

Il faut parfois des semaines à mes frères et à mes sœurs quechuas pour se rendre à l'école, dans un centre de soins ou à la banque. Lorsqu'ils sollicitent un prêt, ils sont parfois envoyés d'une banque à l'autre sans résultat. De quel type de développement parle-t-on ? De quel type d'aide ? Ma proposition de loi vise aussi la mise en place d'un système éducatif bilingue interculturel reposant sur l'utilisation de supports éducatifs propres à chaque région, puisque la situation n'est pas la même dans les hauts plateaux, le bassin de l'Amazone ou les zones côtières. La proposition de loi prévoit notamment que chaque région élabore ses propres outils didactiques dans sa propre langue.



J'ai également rédigé une proposition de loi sur la santé sexuelle et génésique qui repose sur une approche interculturelle, mais elle a également été rejetée. Ils [la population majoritaire] n'ont pas accepté non plus notre proposition de loi sur la lutte contre les discriminations. Les employées de maison ne sont pas considérées comme des personnes à part entière. C'est une question qui nous concerne, puisque ces jeunes femmes sont issues de communautés autochtones. Elles partent s'installer en ville et n'ont d'autre solution que de travailler chez des gens pour survivre ou pour payer leurs études scolaires ou universitaires. Je crois donc qu'il faut changer la loi. Le plan intégral de réparation en faveur des victimes de violences politiques s'est également heurté à des réticences. Plusieurs propositions de loi sont ainsi bloquées au Congrès.

Il en va de même de la loi électorale. Les peuples originels devraient être représentés au parlement. Les femmes sont représentées. Certains disent que les jeunes devraient l'être aussi. Et qu'en est-il des peuples originels ? S'ils ne sont pas traités à l'égal des femmes ou des jeunes, alors que sont-ils ? Ne sont-ils pas des êtres humains ? Il importe à mon sens que le Congrès leur reconnaisse le statut de peuple à part entière.

Relations avec les circonscriptions et coopération avec les autres groupes minoritaires et autochtones

Je vais souvent sur le terrain pour rencontrer les populations locales qui me soumettent des idées de propositions de loi. Je leur parle des propositions que je prévois de présenter au Congrès. Les gens me parlent de leurs attentes en matière de santé, d'éducation, de réparation. Je ne présente pas de propositions de loi parce qu'un homme d'affaires me le demande. Je me contente de relayer les propositions qui viennent des communautés elles-mêmes.

Je me rends dans ma circonscription une fois par semaine, mais il y a parfois beaucoup à faire au Congrès et dans ce cas, je ne peux rester sur place

que le temps d'un week-end. Je suis constamment en déplacement, et je ne vais pas seulement à Cusco – on m'appelle parfois d'autres régions du pays. Certains me disent : « En tant que membre du Congrès, vous ne représentez pas simplement la région de Puno ; vous représentez le Pérou ». Je me suis notamment rendue à Ucayali à la demande de la population, qui ne comprenait pas en quoi consistait la proposition de loi sur la protection et la préservation des langues autochtones. Mon travail ne s'adresse pas seulement à la nation quechua mais aussi aux Aymaras et aux nations amazoniennes, qui m'ont remerciée de m'occuper d'eux, puisqu'il n'y a pas de représentant amazonien [autochtone] au Congrès. Ce sont les métis de l'Amazone qui représentent les autres peuples de la région.

Dialogue interculturel et participation

Nous devons dialoguer. Je suis favorable au dialogue interculturel. Pour la première fois, un débat sur les peuples originels s'est engagé au Congrès. Nos droits ont longtemps été bafoués, mais nous sommes toujours vivants, et nous voulons être respectés. Nous voulons être considérés comme des peuples, comme des nations, et être reconnus comme une composante à part entière de l'Etat péruvien. Nous avons au moins réussi à faire inscrire la question au



Nos droits ont longtemps été bafoués, mais nous sommes toujours vivants, et nous voulons être respectés. Nous voulons être considérés comme des peuples, comme des nations, et être reconnus comme une composante à part entière de l'Etat péruvien. Nous avons au moins réussi à faire inscrire la question au rang des préoccupations nationales.



María Sumire

Pérou

- rang des préoccupations nationales. Une table ronde interculturelle, que je préside, a notamment été créée au sein de la Commission des peuples andins, amazoniens et afro-péruviens, de l'environnement et de l'écologie.

Nous prônons le dialogue interculturel entre partenaires égaux et la stricte application du droit international et national et de la Constitution, qui n'est pas respectée à l'heure actuelle. Il me paraît important de veiller aussi au respect de la Convention no 169 de l'OIT et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous devons travailler sur toutes ces questions. Si d'autres pays y parviennent, pourquoi pas le Pérou ? Il y a dans ce pays des gens nés dans des communautés bilingues et qui parlent couramment le quechua et l'aymara, des amazoniens dotés de solides compétences pro-

fessionnelles. Pourtant, ils ne sont pas pris au sérieux en raison du racisme qui sévit encore dans ce pays. A titre d'exemple je suis moi-même juriste de formation, mais mes compétences professionnelles ne sont pas prises au sérieux. Certains m'appellent « la petite bonne femme indienne ».

J'attends en fait l'arrivée d'une nouvelle génération, car je crois que nous n'arriverons à rien avec la génération actuelle. Je vais présenter des propositions de loi pour que soit prise en compte la diversité de notre pays. Les peuples amazoniens, la nation quechua et les Aymaras sont nos frères et sœurs. Il est temps de reconnaître qu'il y a au Pérou d'autres peuples qui méritent de participer à la vie politique du pays. Nous devons faire adopter une loi sur la participation non seulement des femmes mais aussi des communautés autochtones.

Tholkappian Thirumaavalavan

Inde



Chambre
Lok Sabha

Affiliation
Panthères dalits

Date d'entrée au Parlement
2009

Je m'appelle Tholkappian Thirumaavalavan. Je suis le président fondateur de mon parti, le Viduthalai Chiruthaigal Katchi, qu'on appelle en anglais les Panthères dalits d'Inde. J'ai été élu en mai 2009. Je suis membre du Lok Sabha, la chambre basse du Parlement indien. Je m'étais déjà présenté à deux reprises, en 1999 et en 2004, mais sans succès. Lors des dernières élections, notre parti a rejoint l'alliance menée par le Congrès national indien. Nous avons obtenu deux sièges sur 40 dans la circonscription de Pondichéry, dans l'Etat du Tamil Nadu. Je suis membre de la Commission du commerce et de la Commission de la justice sociale. Cette dernière est chargée de la question des Dalits [la caste des Intouchables] et des autres minorités.

Je suis tamoul [de souche]. Le tamoul est une des langues officielles de l'Inde. Les tamouls constituent un des principaux groupes ethniques du pays, et représentent [environ] 6 % de la population indienne totale. Je suis né dans une famille dalit. Mes parents sont ouvriers agricoles. Nous ne possédons pas de terre. Mon père a dû arrêter ses études après l'école primaire.

En 1982, après mes études secondaires, je suis allé l'université où j'ai étudié le droit. A cette époque, je m'intéressais beaucoup à la politique, et en particulier à la situation à Sri Lanka. En 1983, de nombreux tamouls [de Sri Lanka] ont trouvé refuge au Tamil Nadu. La population du Tamil Nadu les a soutenus, et les partis politiques ont organisé de nombreuses manifestations et réunions publiques. Lorsque j'étais étudiant en première année, je voulais entrer en politique. En 1983, j'ai rejoint le mouvement national des Tamouls [de souche] et j'ai commencé à militer pour la cause des Dalits. Je n'étais encore qu'un tout jeune étudiant, et j'écoutais les discours des leaders politiques dalits. ... J'ai consacré toute ma vie à mon engagement politique.

Expérience des Dalits au sein des partis majoritaires

La population indienne est constituée de nombreuses castes et minorités religieuses et linguistiques. Il y a une majorité [religieuse] dominante, les Hindous. Les Dalits forment une caste minoritaire. Il y en a dans

tous les villages du pays, mais nous ne pouvons même pas participer aux élections locales sans le soutien de partis politiques. Nous ne pouvons nous présenter que sur les listes de partis politiques, qui sont dirigés par les castes dominantes. Une fois les élections remportées, nous sommes réduits au rôle de pantins incapables d'exercer leurs devoirs et leurs prérogatives.

Les castes minoritaires souffrent beaucoup de la situation épouvantable qui leur est imposée. Nous ne pouvons pas participer concrètement à la vie politique du pays. Il y a des Dalits dans les assemblées locales ou au Parlement fédéral, nous ne pouvons pas exercer nos fonctions au nom des Dalits pour les Dalits. Nous devons défendre les intérêts de la



Dr. Ambedkar a déclaré que les communautés minoritaires devaient élire directement leurs propres représentants, sans avoir à s'allier à des groupes majoritaires. Les représentants des Dalits doivent être élus par des Dalits, et non par des non-Dalits. L'idée serait de mettre en place, dans l'intérêt des minorités, des modalités électorales et un corps électoral distincts, en fonction de caractéristiques démographiques.



Tholkappian Thirumaavalavan

Inde

→ communauté dominante et obéir aux instructions des dirigeants des communautés et castes dominantes. Il y a plus de 110 membres [de la minorité dalit] au Lok Sabha, mais aucun d'eux ne peut s'exprimer ou agir en faveur des Dalits à la chambre basse, à une ou deux exceptions près, dont je fais partie, parce que je suis indépendant et que je dirige un parti politique indépendant. Nous seuls [parlementaires indépendants] pouvons agir et nous exprimer dans l'enceinte du Parlement au nom de la communauté dalit, mais notre temps de parole n'est pas suffisant.

Règles parlementaires et problèmes liés à la représentation des minorités

[Les minorités] doivent d'abord affirmer leur identité au Parlement, ce qui n'est pas chose facile dans mon

cas, puisque mon temps de parole n'est que de deux ou trois minutes. Ce n'est pas suffisant pour exposer nos objectifs, les questions qui nous préoccupent et nos problèmes. Il nous est donc impossible de débattre au Parlement de la situation et des conditions de vie des minorités, et c'est le principal problème auquel nous nous heurtons dans l'exercice de notre mandat.

Il n'y a pas de discrimination *visible*. En ma qualité de membre du Lok Sabha, j'ai accès à tous les services parlementaires. Mais sans l'aide de nos alliés politiques, nous ne pouvons pas faire grand-chose, qu'il s'agisse de soumettre des propositions de loi ou de prendre part au débat sur les grandes questions à l'ordre du jour. Pour participer au débat, je dois avoir l'appui du parti auquel nous nous sommes alliés, sans quoi je ne serai pas autorisé à prendre la parole : il est très difficile d'être membre d'une minorité, et en particulier de la minorité que je représente.

Les parlementaires représentant les minorités devraient disposer de beaucoup plus de temps pour parler des questions concernant les minorités. Les grands partis comme le Congrès national indien et le BJP [Parti Bharatiya Janata] et les leaders politiques les plus populaires obtiennent généralement un temps de parole supplémentaire de 10 à 15 minutes pour exposer le point de vue de la majorité, mais le seul parlementaire indépendant de la chambre et les autres représentants des minorités se voient toujours refuser ce droit. Il faut que les règles d'attribution des temps de parole changent. C'est très important. Il faut que nous puissions parler de la situation des communautés marginalisées.

Représentation d'autres groupes minoritaires

Je n'oublie jamais les autres minorités, et en particulier les musulmans, les chrétiens, les chrétiens dalits et les femmes. Avant, dans les réunions publiques, je mentionnais toujours les autres minorités. Dans mon premier discours, mon discours inaugural, j'ai





mentionné les Dalits, les musulmans, les chrétiens, en particulier les chrétiens dalits et les femmes, et même les Tamouls de Sri Lanka.

Les gens venaient me voir pour m'apporter des notes sur les problèmes qu'ils voulaient me voir aborder au parlement. J'ai souvent évoqué au Parlement les questions que les représentants d'autres minorités avaient portées à mon attention.

Il y a aussi un gros travail de coordination à faire. Les parlementaires issus de minorités ont tous préféré s'affilier à d'autres partis politiques. Ils ne peuvent pas représenter leur propre camp. Nombre de membres du Congrès national indien, des partis régionaux et du BJP ont peur de me parler ou de parler aux autres parlementaires indépendants, de crainte que leur parti ne prenne des sanctions à leur encontre. Ils ont peur de nouer des liens d'amitié avec moi, que ce soit au Parlement ou à l'extérieur.

Modifications préconisées

[A l'heure actuelle], le système est conçu de telle manière que tous les électeurs d'une circonscription peuvent voter pour un candidat dalit. Toutes les formations politiques peuvent présenter des candidats dalits, y compris le parti de la communauté majoritaire et les partis politiques non dalits. Et tous les électeurs, qu'ils soient dalits ou non, peuvent voter pour un candidat dalit. Mais [les candidats] sont alors [redevables] envers les non-Dalits, qui constituent la majorité ; ils sont totalement inféodés aux non-Dalits et ne peuvent pas agir pour le compte des Dalits sans l'autorisation de leur parti.

Je pense donc que les Dalits, les musulmans, les femmes et les autres minorités devraient être seuls à pouvoir élire leurs représentants, sans intervention des partis majoritaires. Prenons l'exemple des



femmes, et notamment des femmes dalits. Il n'y a pas de sièges réservés aux femmes au Parlement national, alors que des sièges leur sont réservés dans les assemblées locales. Il faut donc modifier le système en vigueur au Parlement national et mettre en place un système de sièges réservés aux femmes.

Je voudrais citer Bhimrao Ramji Ambedkar, avocat et dirigeant du mouvement dalit. En 1931 et 1932 il a participé à une table ronde organisée à Londres. Au cours des séances de travail consacré aux minorités, il a déclaré que les communautés minoritaires devaient élire directement leurs propres représentants, sans avoir à s'allier à des groupes majoritaires. Les représentants des Dalits doivent être élus par des Dalits, et non par des non-Dalits. L'idée serait de mettre en place, dans l'intérêt des minorités, des modalités électorales et un corps électoral distincts, en fonction de caractéristiques démographiques.

A propos du projet : Promouvoir des parlements inclusifs : représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement

De nombreux exemples de par le monde montrent que les minorités et les peuples autochtones doivent impérativement être associés à l'élaboration des politiques et à la prise de décision si l'on veut briser le cycle de discrimination et d'exclusion dont ces groupes sont victimes, et qui a pour conséquence des niveaux de pauvreté disproportionnés.

Pourtant, les minorités et les peuples autochtones demeurent souvent exclus du processus décisionnel, y compris dans les parlements nationaux. Un parlement démocratique se doit, entre autres critères, d'être représentatif de la diversité sociale de la population. Lorsque cette représentativité lui fait défaut, certains groupes sociaux, certaines communautés, ont le sentiment d'être désavantagés ou même exclus du processus politique, ce qui n'est pas sans incidences sur la qualité de la vie publique et la stabilité du système politique et de la société en général.

L'Union interparlementaire (UIP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont lancé un projet dont le but est de comprendre et de promouvoir la représentation effective des minorités et des peuples autochtones au sein des instances parlementaires. Le projet répond aux objectifs suivants :

- améliorer l'état des connaissances sur la représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement ;
- doter les parlements et les autres acteurs concernés d'outils de promotion de parlements plus inclusifs ;
- renforcer les capacités d'action en faveur de parlements plus inclusifs.

Le projet est financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et couvre la période 2008-2010. On trouvera de plus amples informations aux adresses suivantes : www.ipu.org/minorities-f et <http://www.agora-parl.org/node/1061>.

Entretiens avec les parlementaires

Des entretiens semi-structurés ont été réalisés auprès de 35 parlementaires entre les mois de mars et de novembre 2009. La plupart des personnes interrogées revendiquent leur appartenance à une minorité ou un groupe autochtone, tandis que d'autres ont été sélectionnées en raison des responsabilités qu'ils exercent au sein de commissions parlementaires traitant des droits des minorités ou des peuples autochtones.

Ces entretiens avaient pour objet de recueillir des données sur a) le parcours ayant permis à des membres de minorités et de groupes autochtones d'entrer au Parlement ; b) l'expérience des parlementaires issus de minorités et de groupes autochtones ; c) la manière dont les parlements associent ces groupes à leurs travaux ; d) les moyens permettant aux représentants des minorités et groupes autochtones d'apporter une contribution utile et constructive à l'action parlementaire.

Les 14 entretiens présentés dans cette publication ont été sélectionnés, synthétisés et adaptés, pour plus de clarté, par Elizabeth Powley. Ils sont publiés avec l'accord des parlementaires concernés.

Crédits photos

- p.1-15 : Durzan Cirano [CC-BY-SA-3.0,2.5,2.0,1.0 ou GFDL], Wikimedia Commons
- p.5 : BDean 1963, Wikimedia Commons
- p.6 : <http://www.scoop.co.nz/stories/PA0708/S00198.htm>
- p.7 et 53 : http://congresistamariasumire.blogspot.com/2010_04_01_archive.html
- p.9 : Ian Riley, Brentwood, TN, Etats-Unis (publié à l'origine sur Flickr sous le titre Baby got Back) [CC-BY-2.0], Wikimedia Commons
- p.10 & 36 : © Archives photographiques de la Commission de l'éducation et du travail du Congrès des Etats-Unis
- p.11 : Venus (Femme rom et son enfant) [CC-BY-2.0], Wikimedia Commons
- p.12 : Archives de la Marine des Etats-Unis, Suzanne Speight, photographe en chef [domaine public], Wikimedia Commons
- p.13 : Copyright Photos de l'ONU
- p. 16-18 (image tramée) : Stano Novak [CC-BY-2.5], Wikimedia Commons
- p.16 (portrait): <http://www.mkp.sk/book/export/html/11529>
- p. 17 : Jozef Kotulič [CC-BY-3.0 or GFDL], Wikimedia Commons
- p.18 : Jozef Kotulič [CC-BY-3.0 or GFDL], Wikimedia Commons
- p.19-23 (image tramée) : Ho visto nina volare (publiée à l'origine sur Flickr sous le titre COLOMBIA) [CC-BY-SA-2.0], Wikimedia Commons
- p.19 (portrait) : <http://www.senado.gov.co>
- p.20 : Thomasdhl at de.wikipedia [CC-BY-SA-3.0 or GFDL], Wikimedia Commons
- p.22 : Yrp [domaine public], Wikimedia Commons
- p.24-26 : Pellk [CC-BY-SA-3.0 or GFDL], Wikimedia Commons
- p.24 (portrait) : <http://www.kncna.org>
- p.24 : James (Jim) Gordon [CC-BY-2.0], Wikimedia Commons
- p.25 : James (Jim) Gordon [CC-BY-2.0], Wikimedia Commons
- p.26 : James (Jim) Gordon [CC-BY-2.0], Wikimedia Commons
- p.27 : <http://www.calvin.edu>
- p.28 : AFP APP2000071635222
- p.30 : Copyright 2008 Maori Party. <http://www.maoriparty.org>
- p.31 : Stephen Day [CC-BY-2.0], Wikimedia Commons
- p.32 : Stuartyeates at en.wikipedia [CC-BY-SA-3.0,2.5,2.0,1.0 or GFDL], Wikimedia Commons
- p.33-36 (image tramée) : Kulshrax, Wikimedia Commons
- p.33 : Copyright tous droits réservés, archives photos du CAPAC (congressional_apa_caucus)
- p.34 : Lawrence Jackson (whitehouse.gov)[see page for license], Wikimedia Commons
- p.37 (portrait) : <http://www.keskin.de/>
- p.39 : Copyright Deutscher Bundestag/Lichtblick Achem Melde
- p.40-p.42 (image tramée) : AgainErick [CC-BY-SA-3.0 ou GFDL], Wikimedia Commons
- p.40 (portrait) : <http://www.congreso.gob.pe>
- p.41 : Cacophony [CC-BY-SA-3.0,2.5,2.0,1.0 or GFDL], Wikimedia Commons
- p.42 : M. Boulgakova [CC-BY-3.0 or GFDL], Wikimedia Commons
- p.44 : San_tribesman.jpg : Ian Beatty, Amherst, MA, Etats-Unis, d'après Rafaelamonteiro80 (San_tribesman.jpg) [CC-BY-SA-2.0], Wikimedia Commons
- p.45: Lord Mountbatten [domaine public], Wikimedia Commons
- p.46 : <http://www.wisemuslimwomen.org> cWISE
- p.46-48 (tint image) : Daryona [CC-BY-SA-3.0,2.5,2.0,1.0 or GFDL], Wikimedia Commons
- p.47 : Jerzy Strzelecki [CC-BY-SA-3.0 or GFDL], Wikimedia Commons
- p.49 : PHCM TERRY C. MITCHELL ([http://www.dodmedia.osd.mil/\(DN-ST-93-02604.JPG\)](http://www.dodmedia.osd.mil/(DN-ST-93-02604.JPG))) [domaine public], Wikimedia Commons
- p.51 : Bahman, Toronto, Canada [CC-BY-2.0], Wikimedia Commons
- p.53 : <http://congresistamariasumire.blogspot.com>
- p.56 : Thomas Schoch [CC-BY-SA-3.0 or GFDL], Wikimedia Commons
- p.57 : Mohonu at en.wikipedia [domaine public], Wikimedia Commons
- p.58 : Vipingoyal [CC-BY-SA-3.0 or GFDL], Wikimedia Commons



Union interparlementaire

Maison des Parlements
5 chemin du Pommier
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex
Genève, Suisse

Téléphone : +41 22 919 41 50
Fax : +41 22 919 41 60
E-mail : postbox@mail.ipu.org
www.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès des Nations Unies

220 East 42nd Street – Suite 3002
New York, N.Y. 10017
États-Unis d'Amérique

Téléphone : +1 212 557 58 80
Fax : +1 212 557 39 54
E-mail : ny-office@mail.ipu.org



Programme des Nations Unies pour le développement

One United Nations Plaza
New York, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : +1 (212) 906-5000
Fax : +1 (212) 906-5001
www.undp.org

ISBN 978-92-9142-466-5



9 789291 424665 >